



GUIDE DE L'INVESTISSEMENT AU MALI

Opportunités et conditions
Mars 2004



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2004

Trois bonnes raisons d'investir au Mali

• Stabilité politique et économique

Depuis le début des années 1980, le Mali s'est engagé dans des réformes structurelles de son économie et de ses finances publiques. À la faveur de la démocratisation des années 1990, ce processus s'est renforcé pour aboutir aujourd'hui à une économie libérale pleine et à une démocratie citée en exemple sur le continent. Dans ce contexte, la sécurité des personnes et de leurs biens est assurée et le pays apparaît à l'abri de désordres politiques. Le pays se caractérise par un islamisme non intégriste. De plus, il ne connaît pas de criminalité ou de violence significative.

• Accès au marché régional et international

Situé au cœur de l'Afrique occidentale et partageant ses frontières avec sept autres États, le Mali est un lieu privilégié pour explorer le marché régional. Tout investissement dans le pays bénéficie d'un véritable marché commun d'environ 73 millions de consommateurs en ce qui concerne l'UEMOA et d'un vaste marché d'environ 220 millions en ce qui concerne les 15 États membres de la CEDEAO. Les échanges commerciaux entre le Mali et les États voisins seront de plus largement amplifiés par la mise en œuvre de grands projets de développement des réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux : achèvement de la route trans-sahélienne reliant Bamako au Sénégal, construction d'axes routiers vers les ports de Nouakchott, Dakar et Conakry, liaison ferroviaire entre le Mali et le Nigeria et enfin, construction de ports fluviaux dans certaines localités maliennes, sénégalaises et mauritaniennes visant à désenclaver le Mali à partir du fleuve Sénégal.

Outre le marché régional, le Mali dispose d'un accès privilégié au marché international : grâce à son statut de PMA, le pays bénéficie d'une part des avantages de l'AGOA auquel il est éligible depuis 2002 et, d'autre part, d'un libre accès au marché de l'Union européenne, en franchise de droits et contingent, grâce à l'initiative « *Tout sauf les armes* ». Cet accès privilégié au marché international a eu pour conséquence une croissance économique significative du Mali, laquelle se trouve largement au-dessus de la moyenne des États de la sous-région.

• Initiative privée et opportunités d'investissement

Le Mali est un pays traditionnellement de négoce et de migration. L'esprit d'entreprise de sa population s'est jusqu'ici manifesté dans les domaines du commerce, de l'hôtellerie et de la distribution. Si en terme absolu, l'investissement étranger direct demeure faible, en dépit de l'importance des opportunités d'affaires dans les divers secteurs de l'économie, les IED en termes relatifs sont supérieurs à la moyenne des États de la région. Les potentialités qu'offre le marché économique malien sont reflétées par la récente libéralisation du secteur des télécommunications, laquelle a permis l'émergence d'opérateurs privés dans la téléphonie mobile qui ont tous très largement dépassé leurs prévisions commerciales.



Série des guides d'investissement CNUCED–CCI**PUBLIÉS**

- *An Investment Guide to Ethiopia*, 1999; édition révisée, nouveau format, 2004
- *Guide de l'investissement au Mali*, 2000; édition révisée, nouveau format, 2004
- *An Investment Guide to Bangladesh*, 2000
- *An Investment Guide to Uganda*, 2001; édition révisée 2004
- *An Investment Guide to Mozambique*, 2002
- *An Investment Guide to Nepal*, 2003
- *An Investment Guide to Cambodia*, 2003
- *Guide de l'investissement en Mauritanie*, 2004

(Les premières éditions des guides de l'Éthiopie et du Mali ont été publiées en coopération avec PricewaterhouseCoopers. Une version anglaise des guides du Mali et de la Mauritanie sera bientôt disponible sur le site internet de la CNUCED.)

À VENIR

- *An Investment Guide to East Africa*, 2005
- *An Investment Guide to Kenya*, 2005
- *An Investment Guide to Tanzania*, 2005

CNUCED

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été fondée en 1964 en tant qu'organisme intergouvernemental permanent. Elle a pour objectif principal de maximiser les possibilités de commerce, d'investissement et de développement des pays en développement afin de les aider à relever les défis découlant de la mondialisation et à s'intégrer dans l'économie mondiale sur une base équitable. La CNUCED compte 190 États membres. Son secrétariat est établi à Genève, en Suisse et fait partie du Secrétariat des Nations Unies.

ICC

La Chambre de commerce internationale (ICC) est l'organisation mondiale des entreprises. C'est le seul organisme reconnu comme porte-parole des sociétés de tous les secteurs dans toutes les parties du monde. Elle regroupe des milliers de membres, d'entreprises et d'associations de 130 pays. La CCI favorise un système ouvert de commerce et d'investissement international et l'économie de marché dans le cadre d'un développement et d'une croissance durables. Elle établit des règles qui régissent la conduite des affaires au-delà des frontières. Au cours de la première année d'existence des Nations Unies, le Conseil économique et social lui a accordé un statut consultatif du plus haut niveau (catégorie A), maintenant appelé statut consultatif général.

Remarque

Le terme « pays » utilisé dans cette étude désigne également, s'il y a lieu, des territoires ou des régions; les désignations utilisées et la présentation des données n'impliquent, de la part du Secrétariat des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. De plus, les désignations des groupes de pays ne sont utilisées que pour des raisons de commodité statistique ou d'analyse et n'expriment pas nécessairement un jugement quant au niveau de développement atteint par tel ou tel pays ou zone.

Les dollars (\$) désignent les dollars américains, sauf indication contraire.

Table des matières

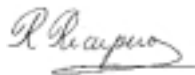
Trois bonnes raisons d'investir au Mali	i
Préface	vi
Remerciements	vii
Avis au lecteur	vii
Résumé	1
I. Présentation du Mali	7
Le pays et son peuple	7
Histoire et gouvernement	7
Taille du marché et accès	9
Les priorités du gouvernement	10
La privatisation	11
II. Le contexte économique et social	15
Environnement économique	15
Commerce et investissement	16
Infrastructures et services publics	19
Le secteur financier	20
Ressources humaines	21
Fiscalité	23
Le secteur privé au Mali	27
III. Domaines d'opportunités	31
Domaines prioritaires	31
Autres opportunités d'investissement	36
IV. Cadre législatif et réglementaire	41
Système législatif et judiciaire	41
Cadre institutionnel	42
Entrée et sortie	43
Propriété et contrôle de la gestion	44
Protection de l'investissement	44
Transferts de capitaux	45
Incitations fiscales	45
Régime spécial au secteur minier	45
Autres sujets d'intérêt	46
V. Perceptions du secteur privé	49
Observations générales	49
Observations spécifiques	50
Annexes	51
1. Priorités et contraintes	51
2. Liste des investisseurs étrangers	52
3. Sources d'informations complémentaires	57
4. Jours fériés et questions connexes	60
5. Privatisations	61
6. Principaux lois et règlements relatifs aux investissements étrangers	65
Références	67

Préface

L'investissement étranger direct est largement reconnu comme un apport potentiel important à la croissance et au développement. Il peut en effet apporter capital, technologie, savoir-faire organisationnel et accès à de nouveaux marchés. Il est également plus stable et représente un engagement à plus long terme envers le pays hôte que d'autres formes de flux de capitaux.

Cette seconde édition du Guide de l'investissement au Mali (la première ayant été publiée en 2000 dans un format différent) constitue le huitième produit concret d'une initiative conjointe de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de la Chambre de commerce internationale (CCI). Ce projet a pour but de réunir deux parties dont les intérêts se complètent : des sociétés qui cherchent de nouveaux lieux d'investissement et des pays qui recherchent de nouveaux investisseurs. Cette démarche n'est pas toujours simple car les sociétés suivent leurs stratégies mondiales tout en étant attirées par certaines opportunités, et les pays ont des objectifs économiques et sociaux qui dépassent l'attraction d'investissements étrangers.

Les guides d'investissement CNUCED-CCI sont donc considérés à juste titre comme faisant partie d'un processus à long terme au cœur duquel on retrouve un dialogue constant entre les investisseurs et les gouvernements. Les guides en eux-mêmes résultent d'un dialogue, y compris parmi et entre les représentants de sociétés et du gouvernement au cours des séminaires qui précèdent la réalisation des guides. Nous espérons que les guides contribueront à leur tour au dialogue en le fortifiant et le maintenant, car nous sommes convaincus qu'avec le temps, c'est ce dialogue seul qui créera des conditions toujours plus favorables à de plus grands flux d'investissements.



Rubens Ricupero
Secrétaire général
CNUCED



Maria Livanos Cattai
Secrétaire général
CCI

Remerciements

Un grand nombre de personnes et d'institutions ont contribué à ce projet et à la réalisation de ce guide. Nous ne sommes pas en mesure de les nommer toutes mais nous tenons à mentionner les donateurs de la seconde phase du projet des guides de l'investissement, en particulier les gouvernements de la Finlande, l'Italie, la Norvège et la Suède, les cadres d'entreprises et les représentants du gouvernement qui ont participé aux consultations à Bamako et fourni leurs commentaires au sujet de l'ébauche du guide; ainsi que nos consultants au Mali : Massoaly Coulibaly et Mohamed Simpara.

La coopération du Centre National de Promotion des Investissements (CNPI) et en particulier de son Directeur général, Oumar Dia, et de son Directeur adjoint, Namori Traoré, a été essentielle à la réussite de ce projet, tout comme l'intérêt manifesté par le ministère de l'Economie et des Finances et plus précisément par le Ministre délégué à la promotion des investissements, Ousmane Thiam.

Ce guide a été préparé, avec l'assistance de consultants et de conseillers, tant externes qu'internes, par une équipe de projet CNUCED-CCI dirigée par Vishwas P. Govitrikar. Cheick Diawara, Sophie Frediani, Petri Koivula et Ludger Odenthal ont contribué à l'élaboration du guide. Paul Baker, Michael Fromageot-Langstaff, Anne Miroux, et Zbigniew Zimny ont fourni de précieux commentaires. Katia Vieu a fourni le soutien administratif. Françoise Mhun a procédé aux corrections de forme du guide. Le guide a été conçu et mis en page par Nelson Vigneault. Karl P. Sauvant en a assuré l'orientation générale.

Avis au lecteur

Ce document est publiée dans le cadre de la série des guides d'investissement CNUCED-CCI, qui vise les investisseurs étrangers peu renseignés sur les pays couverts. Ces guides sont donc plus conçus pour fournir un *aperçu* de lieux d'investissement potentiels que pour constituer des ouvrages complets de référence ou des manuels pratiques détaillés. Ils indiquent toutefois des sources de renseignements supplémentaires dans les secteurs privé et public.

Ces publications possèdent deux caractéristiques qui sont dignes d'intérêt pour le lecteur. Tout d'abord, les guides sont réalisés par une tierce partie et présentent un panorama équilibré et objectif des conditions d'investissement. Leur *crédibilité* est sans aucun doute leur principal avantage quand il s'agit d'attirer l'attention des investisseurs. Enfin, leur structure générale et une partie de leur contenu particulier sont le fruit de consultations avec le secteur privé.

Le sommaire est suivi par un bref chapitre d'introduction. Suivent trois chapitres représentant la majeure partie du contenu. Le chapitre intitulé « Le contexte commercial » décrit les conditions générales dans lesquelles les investisseurs doivent exercer leurs activités : situation macroéconomique, infrastructures, fiscalité, ressources humaines et ainsi de suite. « Domaines d'opportunités » décrit les domaines d'intérêt potentiel pour les investisseurs étrangers, tandis que « Cadre réglementaire » se penche sur les règlements qui régissent l'investissement et l'investissement étranger direct en particulier. Le cinquième et dernier chapitre résume les perceptions du secteur privé dans le pays, tant étranger que national.

Le Centre national de promotion des investissements (CNPI) constitue la source principale de renseignements supplémentaires des investisseurs souhaitant étudier les possibilités d'investissement au Mali – voir l'encadré en page 44. L'annexe 3 présente les coordonnées de certaines sources d'information additionnelle, y compris des sites Web. L'annexe 2 contient une liste de quelque 60 investisseurs étrangers importants au Mali.

Il y a une dizaine d'années que l'entreprise COVEC-Mali est installée dans ce beau pays de l'Afrique de l'Ouest qu'est le Mali. Ce pays se caractérise par la liberté d'entreprise, la libre économie de marché, la bonne gouvernance et surtout la sécurité qui y règne. Le Mali est une très bonne terre d'accueil qui a permis à COVEC-Mali d'intervenir dans un climat serein au niveau du bâtiment, des travaux publics (routes, ponts, ouvrages d'art, etc.), des forages et de l'aménagement des terres agricoles.

Liang Ying
Directeur général
COVEC-Mali



Les investisseurs sont bienvenus

La République du Mali représente sans aucun doute un exemple abouti des processus de démocratisation engagés dans les années 1990 et elle est, à ce titre, fréquemment citée comme référence sur le continent africain.

L'émergence d'une démocratie pluraliste en 1991 s'est accompagnée d'un renforcement des politiques de réforme économique et de programmes d'ajustement entamés à la fin des années 1980 avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale. La mise en œuvre de la politique économique a abouti à une libéralisation des prix et du commerce et au désengagement de l'État des activités de production de biens et de services par la privatisation progressive des entreprises publiques. Le gouvernement a adopté nombre de mesures incitatives aux investissements et entrepris un processus de réformes législatives et réglementaires et une simplification de la fiscalité en vue, en particulier, de promouvoir les investissements.

Les avantages

La République du Mali se caractérise aujourd'hui par une stabilité politique ainsi qu'un niveau de criminalité bas en comparaison d'autres États de la région. Ce climat social et politique stable est propre à rassurer tout investisseur étranger.

Sa place géographique privilégiée – partageant ses frontières avec sept États – encourage indubitablement les échanges commerciaux du Mali dans la sous-région. Ces échanges sont de plus favorisés par l'appartenance du pays aux deux organisations économiques régionales que sont l'UEMOA (Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest) et la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest). Au niveau international, le Mali est également membre de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), créée en vue d'instaurer une sécurité juridique des activités économiques aux fins de restaurer la confiance des investisseurs et de favoriser les échanges entre États parties.

Au niveau national, un certain nombre de facteurs encouragent l'investisseur étranger à s'installer au Mali. Le coût de la main-d'œuvre y est particulièrement bon marché, même si les coûts sociaux

demeurent importants. Il en est de même de la propriété foncière, laquelle, en outre, est encadrée par des normes strictes de protection contre l'expropriation.

De plus, les nouvelles réformes entreprises par le gouvernement – la révision du code des douanes, du travail, et du code minier, la restructuration des finances publiques et les allègements fiscaux des entreprises – contribuent largement à attirer les investisseurs. Dans le même souci de promouvoir le secteur privé, le gouvernement a mis en place un « cadre de concertation État-secteur privé ». À ces mesures, il faut encore ajouter la création du Conseil national de la concurrence et la mise en place de politiques de protection de l'environnement.

Les opportunités

Le Mali est un pays riche en potentiels d'investissements, certains encore inexploités.

L'agriculture, l'élevage et le secteur minier sont certainement les filières qui représentent les plus importants potentiels d'investissements.

La filière coton, en particulier, qui occupe un tiers de la population, place le Mali comme premier producteur et exportateur de l'Afrique de l'Ouest. Le Mali est en bonne position pour devenir en 2004 le premier producteur du continent africain. L'UEMOA offre de plus des débouchés pour les produits agricoles, en particulier la production de riz et de sucre. Plus particulièrement, l'expansion de la culture de canne à sucre et, de là, l'augmentation de la production d'alcool, représenterait un potentiel d'exportation du produit vers les États voisins et l'Europe. Ce potentiel d'exportation est renforcé par l'initiative de l'Union européenne « Tout sauf les armes » qui accorde libre accès au marché communautaire des produits originaires des PMA, à l'exception de la banane, du riz et du sucre. Or, une libération totale du marché de l'Union européenne pour le riz et le sucre interviendra entre 2006 et 2009. Par ailleurs, la filière fruits et légumes offre des opportunités significatives comme en témoigne déjà la réussite en matière de production et d'exportation de la mangue.

Le Mali, en tant que plus grand pays d'élevage de la sous-région, offre aussi d'importantes opportunités

dans ce domaine, qui pourraient être encore mieux exploitées par une amélioration des infrastructures (abattoirs et chaînes du froid).

La filière des oléagineux présente des potentialités d'investissement notables, en particulier la production de beurre de karité, dont les possibilités d'exportation vers l'Europe sont désormais optimisées : une réglementation européenne autorise désormais l'utilisation du beurre de karité dans la fabrication du chocolat.

Le secteur minier continue de constituer une source d'investissement très profitable. L'or, qui représente 80 % de l'activité, est devenu en 2002 le numéro un à l'exportation devant le coton et le bétail. D'autres minéraux tels l'uranium, le manganèse, le fer et les diamants sont encore très peu exploités et offrent un potentiel certain pour les investisseurs étrangers. Le code minier a précisément été révisé en vue de stimuler l'investissement.

Des opportunités d'investissement apparaissent également dans le secteur tertiaire, en particulier dans le développement des nouvelles technologies de communication, la téléphonie mobile par exemple. De même, le Mali dispose de potentialités certaines dans le domaine du tourisme, par ses ressources naturelles et culturelles uniques (la Mosquée de Djenné et la citée préhistorique de Tombouctou sont inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO). La promotion internationale du secteur, l'amélioration des infrastructures et des services feraient certainement du Mali une destination privilégiée pour les touristes.

Le Mali offre ainsi de grandes opportunités d'investissements dont ont su profiter, d'ores et déjà, un certain nombre de sociétés transnationales.

Les difficultés

Les ressources humaines représentent l'un des points faibles du Mali. Bien qu'abondante, la main-d'œuvre demeure encore insuffisamment qualifiée. Un taux d'alphabétisation des adultes de 26 % explique largement ce phénomène. De plus, les personnes à haut niveau de qualification et d'expérience cherchent fréquemment de meilleures opportunités d'emploi à l'étranger.

Le secteur de l'éducation reste donc déficient, de même que celui de la santé qui reste l'un des plus faibles de la région, avec un taux de mortalité infantile de 14 % et une disponibilité de médecin de 1 pour 20 000 personnes.

L'état des infrastructures constitue également un frein au développement économique du pays. Les réseaux routier et ferroviaire demeurent encore défectueux, bien que des progrès aient été accomplis dans ce domaine (avec notamment la privatisation à venir du réseau ferroviaire). Or, le développement de voies de communication – tant en termes de superficie que de qualité – est indispensable pour un pays enclavé tel que le Mali.

Le coût élevé des services publics représente aussi une difficulté auxquelles les investisseurs ont à faire face, notamment dans le domaine de l'électricité.

Enfin, l'efficacité de l'administration publique reste problématique. On fait état de lourdeurs bureaucratiques, d'un manque de transparence et de privilèges accordés au secteur informel.

Les tendances de l'IED

L'investissement étranger direct reste encore faible au Mali, et tout particulièrement en comparaison aux autres pays de la sous-région. Néanmoins, contrairement à la majorité de États voisins, l'IED a connu une nette augmentation au cours des cinq dernières années.

Les perspectives et les défis

Le développement économique du Mali constitue une priorité pour le gouvernement. En effet, 70 % de la population vit actuellement sous le seuil de pauvreté. Néanmoins, par une transition démocratique réussie et la mise en œuvre d'un plan d'ajustement économique, la situation s'est nettement améliorée et le Mali rattrape son retard de développement. Le processus de privatisation a d'ores et déjà largement contribué à la croissance économique du pays et à l'amélioration des services (privatisation de l'énergie par exemple) ou des infrastructures de base. C'est précisément par un renforcement des infrastructures et des équipements (tels que l'aménagement de superficies agricoles, le désenclavement de certaines régions, ou encore l'aménagement de sites touristiques), que le développement économique du pays est notamment envisagé.

Renforcer les domaines de l'éducation et de la santé constitue également aujourd'hui un défi majeur pour le gouvernement. En particulier, l'amélioration du système éducatif permettra de faire face à long terme aux insuffisances d'une main-d'œuvre qualifiée. De même, les réformes engagées dans l'administration publique sont des plus encourageantes et induiront un renforcement de son effectivité et une meilleure transparence de ses activités.

La croissance économique du Mali prouve que les efforts constants déployés par le gouvernement pour mettre en œuvre les réformes juridiques et économiques sont lucratifs. Le pays constitue désormais un site d'investissement fort prometteur.

Fiche signalétique du Mali

Dénomination officielle	République du Mali
Système politique	Régime semi-présidentiel (le Président et l'Assemblée sont issus du suffrage universel. Le gouvernement, dirigé par un Premier ministre, est responsable devant l'Assemblée nationale).
Chef de l'État	M. Le président Amadou Toumani Touré, En fonction depuis le 8 juin 2002 pour un mandat de 5 ans
Chef du gouvernement	M. Le premier ministre Ahmed Mohamed Ag Hamani
Partis politiques au Parlement	Une douzaine sur quelque 70 recensés
Vie associative	Foisonnement d'associations issues de différents groupes sociaux, principalement fondées suite au processus de démocratisation entamé en 1991
Décentralisation	Territoire divisé en 703 communes dont 96 urbaines, réparties entre les 8 régions administratives et le district de Bamako (6 communes)
Superficie	1 241 238 km ²
Population	10,7 millions d'habitants
Densité	7,9 habitants au km ²
PIB par habitant	260 \$ US par habitant (2001)
Principales exportations en 2002	Or, Coton fibre, Animaux vivants
Monnaie	Franc de la Communauté financière africaine, en partage avec 7 autres États de l'Afrique de l'Ouest, émis par la BCEAO
Taux de change	Arrimage à l'euro suite aux accords du 6 juillet 1998 avec l'Union européenne, au taux fixe de : 1euro = 655,957 Fcfa, 1 \$ US = 528,776 Fcfa (au 4 mars 2004)
Langue officielle	Français
Principales langues nationales	Bambara, Soninké, Peuhl, Dogon, Sonrhai, Malinké, Miniyanka, Senufo, Khassonké, Tamasheq
Religions	Islam (95 %) Christianisme (3 %) Animisme (2 %)
Fuseau horaire	TMG
Conditions climatiques	3 zones climatiques : Soudanaise au Sud (16 % du territoire) Sahélienne au Centre et à l'Ouest (44 % du territoire) Saharienne au Nord (40 % du territoire) 3 périodes couvrant les 2 saisons de l'année : Saison chaude, mars-mai, 30 à 45° Hivernage, juin-octobre, 17 à 37° Saison froide, novembre-février, 15 à 30°
Principales villes	Bamako (1 035 452 habitants) Sikasso (136 439 habitants) Ségou (107 659 habitants) Mopti (82 162 habitants) Koutiala (78 085 habitants) Kayes (68 418 habitants) Niono (55 227 habitants) Kati (53 959 habitants) Gao (52 840 habitants) San (47 648 habitants) Tombouctou (30 209 habitants)



Source : Hachette Multimédia / Hachette Livre, 1999. Site officiel de l'Organisation internationale de la Francophonie, <http://www.francophonie.org>.

Les frontières et les noms indiqués et les désignations employées sur ces deux cartes n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unis.



Source : Fondée sur la carte de l'Afrique de la Section cartographique des Nations Unis.

Le pays et son peuple

Le Mali est un pays enclavé, situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Il partage 7 000 km de frontières avec sept pays limitrophes, soit l'Algérie au Nord, le Niger et le Burkina Faso à l'Est, la Côte d'Ivoire au Sud, la Guinée Conakry et le Sénégal à l'Ouest, et la Mauritanie au Nord-Ouest.

Le territoire, dont les deux tiers sont désertiques, comprend trois zones climatiques qui sont la zone soudanienne, la zone sahélienne et la zone saharienne. Il est traversé par le fleuve Niger sur 1700 km (40 % du cours total de ce fleuve) et le fleuve Sénégal sur 900 km (53 % de son cours). Le relief est composé de plaines, de plateaux et de quelques hauts sommets dont le plus haut est le mont Hombori (1 155 m).

Le pays, découpé en huit régions administratives et le district de Bamako, compte plus de 10 millions d'habitants, dont 51 % de femmes et 70 % de ruraux. Le taux d'accroissement naturel est estimé à 2,2 %. Les régions sont subdivisées à leur tour en cercles et les cercles en communes, urbaines et rurales, dans le cadre de la politique de décentralisation.

Une multitude de groupes ethniques compose la population du Mali. Les dix groupes les plus importants sont les suivants : bambara et malinké, soninké, peuhl, dogon, sonrhāï, miniyanka et senufo, khassonké et touareg. À cette diversité ethnique correspond également une diversité culturelle, la culture étant considérée au Mali comme l'une des principales richesses.

La religion dominante est de loin l'islam (plus de 90 % de la population pratiquent cette religion). Viennent ensuite des minorités chrétiennes et animistes.

L'activité économique dominante reste l'agriculture et l'élevage. Le commerce et l'industrie se développent parallèlement, surtout sous l'impulsion des soninké et des malinké.

Histoire et gouvernement

Sur le territoire du Mali se sont succédés, depuis le début de notre ère, plusieurs empires et royaumes dont l'Empire du Ghana (3^e-13^e siècle), l'Empire du Mali (13^e-16^e siècle), l'Empire Songhoï (16^e-17^e siècle) et les royaumes nationalistes bambara, khassonké, peuhl et senufo (17^e-19^e siècle). Le pays a vécu la colonisation française entre 1895 et 1960 avant de conquérir son indépendance le 22 septembre 1960.

Encadré I.1. Risques et rendement : investir dans les pays les moins avancés

« Pourquoi investirait-on dans un des pays les moins avancés (PMA)? », demanderait un entrepreneur probablement réaliste. « Les risques ne sont-ils pas considérables et les profits précaires? »

Ce rejet spontané envers un quart des nations du monde en tant que lieu d'investissement est certes répandu mais, à l'instar de bien des stéréotypes, il est peut-être infondé. Il est vrai qu'investir dans un PMA peut être complexe et présenter tout un nombre d'obstacles et bien des frustrations, mais cela ne comporte pas automatiquement plus de risques que dans d'autres sites et souvent, cela s'avère plus rentable.

Le fait d'associer risque élevé et PMA comporte un problème : celui de traiter 49 pays de manière identique. En réalité, ils sont bien différents les uns des autres. Certains PMA sont déchirés par la guerre civile, d'autres déstabilisés par des coups d'État. D'autres, toutefois, peuvent revendiquer une continuité politique et une croissance constante (Ouganda et Mozambique) ou une grande résistance aux catastrophes naturelles (Bangladesh). Lorsqu'on évalue les risques de façon conventionnelle, les PMA ont tendance à souffrir d'un problème d'image et d'un simple manque d'information, contrairement aux pays industrialisés où l'on peut évaluer les risques en se fondant sur des renseignements beaucoup plus vastes et fiables. « ...La méthodologie de l'évaluation dépend trop d'une perception subjective et de données périmées, selon une étude récente. Combinés à la couverture limitée de chaque pays, ces facteurs créent automatiquement un préjugé [sur le plan des évaluations] envers la plupart des pays africains (et autres pays à faible revenu) » (Bhinda et al., 1999). Afin d'identifier les risques et d'évaluer les tendances dans un pays, il importe de s'informer auprès des investisseurs d'ores et déjà présents sur le terrain. Les guides CNUCED-CCI présentent des résumés des perceptions commerciales et une liste des investisseurs actuels précisément à cette fin.

Quant aux profits, il est prouvé que le taux de rentabilité des investissements étrangers directs dans les PMA est beaucoup plus élevé que dans les pays développés, voire dans d'autres pays en développement. De 1995 à 1998, les sociétés américaines ont enregistré un rendement de presque 23 % sur leurs investissements dans les PMA d'Afrique, et de 13 % dans les PMA d'Asie et d'Océanie (CNUCED, 2000). Des résultats semblables obtenus par des sociétés japonaises affiliées à l'étranger confirment que l'Afrique, qui compte 33 PMA, est un lieu très rentable.

Y a-t-il une morale? Oui, et elle se résume en trois mots : *Faire la distinction*. Les investisseurs doivent différencier chacun des 49 PMA. Certains confirmeront les préjugés dont ils font l'objet, d'autres les démentiront. Investir dans un PMA présente un avantage clé, celui d'une concurrence relativement faible, contrairement aux sites dans lesquels tout le monde veut investir. Les investisseurs qui ne sont pas disposés à s'informer convenablement ne peuvent toutefois pas en profiter.

Source : CNUCED.

La République du Mali a connu quatre étapes d'évolution politique :

- 1960-1968, le régime socialiste de l'Union soudanaise Rassemblement démocratique africain (US-RDA) de Modibo Kéïta basé sur la propriété publique des moyens de production;
- 1968-1978, la dictature militaire du Comité militaire de libération nationale (CMLN) dirigée par le lieutenant Moussa Traoré et caractérisée par une timide libéralisation de l'économie;
- 1978-1991, le règne du parti-État Union démocratique du peuple malien (UDPM) du général Moussa Traoré qui entreprit un timide démantèlement du secteur économique public;
- 1991 à nos jours, la démocratie pluraliste caractérisée par le désengagement total de l'État du système productif.

Sous le régime actuel de démocratie pluraliste, le pouvoir exécutif est exercé par le président de la République et un gouvernement dirigé par un premier ministre nommé par le président. Les membres du gouvernement sont également nommés par le président de la République, sur proposition du premier ministre. Ce pouvoir veille au fonctionnement régulier de l'administration publique et assure la continuité de l'État. Le gouvernement répond devant l'Assemblée nationale où siègent les députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct. Le pouvoir judiciaire est exercé, en toute indépendance, par la Cour Suprême et les autres cours et tribunaux.

Chaque premier ministre rentrant soumet à l'approbation du Parlement une déclaration de politique générale indiquant les actions prioritaires de son gouvernement, conformément aux orientations politiques du président de la République.

En outre, le Président de la République joue un rôle important de médiation dans les conflits internes et externes. À titre d'illustration, on peut citer le dénouement heureux de la prise d'otages européens (allemands, suisses et hollandais) avec implication personnelle du président de la République.

La démocratie malienne est aujourd'hui une démocratie apaisée dans laquelle se tiennent des élections régulières, libres et transparentes. Après les élections générales (présidentielles et législatives) de 2002, les prochaines échéances seront organisées en avril 2004. Il s'agit des futures élections communales.

Taille du marché et accès

Le marché local des biens et services est limité par la faible taille de la population (moins de 11 millions d'habitants) et la pauvreté qui touche les deux tiers de cette population (tableau I.1). Ainsi, moins de 15 % des Maliens ont accès à l'énergie électrique, ce qui induit un accès fort limité au marché des appareils électroménagers, et à beaucoup de produits de consommation haut de gamme (graphique I.1).

PAYS	MARCHÉ MALIEN		SES PAYS VOISINS		
	POPULATION	PIB ^a	PIB PPA ^b	PIB PAR HABITANT	PIB PAR HABITANT
	millions	milliards de \$	milliards de \$	\$	\$
Algérie	31	55	188	1 617	6 090
Côte d'Ivoire	16	10	24	1 490	715
	11		9		810
Mauritanie	3	1	5	502	1 990
Niger	11	2	10	208	890
Sénégal	10	5	15	629	1 500
Afrique sub-saharienne	673	318	1 129	569	1 677

Source : CNUCED, en se fondant sur les *Indicateurs du développement dans le monde* de la Banque mondiale, 2003, <http://publications.worldbank.org/WDI/> et le *Rapport sur le développement dans le monde, 2003* du PNUD.

^a PIB au prix du marché (\$ US actuel).

^b PIB à la parité de pouvoir d'achat (\$ international actuel).

Le Mali a une relative expérience commerçante qui en fait un des principaux fournisseurs de la sous-région en produits de réexportation. Aussi, son appartenance à l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) avec 70 millions d'habitants et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) avec 210 millions d'habitants lui offre de plus grands marchés d'exportation à des conditions avantageuses énoncées dans les accords d'intégration économique régionale. Les accords commerciaux entre les États du Sahel procureraient au Mali d'autres marchés potentiels.

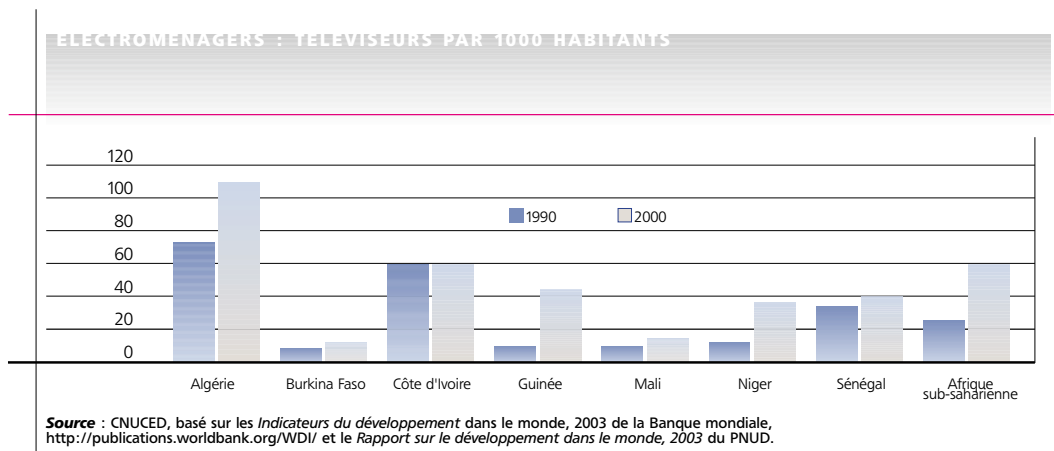
En sa qualité de Pays moins avancé (PMA), le Mali bénéficie de quelques préférences commerciales sur le marché européen, en vertu des accords ACP-UE et de l'initiative européenne « Tout sauf les armes » et sur le marché américain dans le cadre de l'AGOA (auquel il est admissible).

Les priorités du gouvernement

Le Mali s'est engagé dans la libéralisation de son économie depuis maintenant deux décennies. Cela s'est traduit par la libéralisation des prix et du commerce, la privatisation des entreprises publiques, l'ouverture d'anciens monopoles publics à la concurrence puis, la participation active et accrue du secteur privé (y compris par l'IED) dans l'activité économique pour devenir le moteur de la croissance et du développement.

Les politiques libérales jusqu'ici poursuivies ont permis d'assainir le cadre macro-économique et de réduire le poids de la dette publique extérieure sur les finances publiques. L'ouverture du Guichet unique de création d'entreprise vise en outre à promouvoir l'investissement privé et à attirer les investisseurs étrangers en simplifiant et en accélérant les procédures administratives d'opérationnalisation des projets d'investissement. Les domaines privilégiés des investisseurs étrangers sont les mines, l'agro-industrie, les télécommunications, la formation en gestion d'entreprises, les banques et les assurances et les Bâtiments et travaux publics (BTP).

Dans le cadre de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), le Mali s'est engagé à réorganiser le cadre judiciaire et la réglementation des affaires en assurant une plus grande sécurisation de la propriété privée et une protection efficace de la propriété intellectuelle et des marques.



La privatisation

La libéralisation économique s'est accélérée avec la démocratisation de la société et l'instauration de la III^e République en 1992. La loi 94-41 du 22 août 1994, qui énonce les principes fondamentaux de la privatisation des entreprises du secteur public, définit les conditions, modalités et mécanismes administratifs de privatisation des entreprises publiques.

Conformément à cette loi, les opérations de privatisation sont autorisées par un décret pris en conseil des ministres, mises en œuvre et suivies par la Direction générale de l'administration des biens de l'État. Pour chacune de ces opérations, ce service technique prépare un dossier comportant :

- un prospectus permettant l'identification juridique de l'entreprise ainsi que toute information utile sur l'entreprise et son environnement;
- un audit technique comportant la liste détaillée des immobilisations, la description et l'évaluation qualitative et quantitative des immobilisations;
- un audit financier des comptes avec confirmation de la situation nette la plus récente; les mesures de réhabilitation éventuellement nécessaires pour faciliter la réalisation de l'opération; et
- le mode de privatisation, à savoir :
 - la vente des actifs;
 - l'ouverture du capital au secteur privé ; et
 - la concession (cession de la gestion au secteur privé sur une période donnée).

Quel que soit le mode de privatisation, l'opération s'effectue par appel d'offre international pour garantir la libre concurrence et l'égalité entre tous les postulants, sans distinction entre investisseur national ou étranger. Mais s'il est impossible de procéder à l'adjudication après deux appels d'offre successifs, le recours à la procédure de gré à gré est autorisé par la loi. Ce recours est également autorisé en cas de cession aux salariés de l'entreprise.

L'expérience de la privatisation a permis d'attirer quelques investisseurs étrangers, notamment :

- COVEC dans le textile (COMATEX – avec 80 % de capitaux chinois);
- COVEC dans le sucre (SUKALA – avec 60 % de capitaux chinois);
- SAUR International-IPS-WA dans l'électricité (EDM – avec 60 % de capitaux franco-canadiens);
- Transrail dans les chemins de fer (RCFM – avec une concession sur 30 ans à la société canadienne CanaRail);
- Avnel Gold dans le secteur minier.

Aujourd'hui, le secteur agricole est presque entièrement libéralisé, tant au niveau de la production que de la commercialisation. Même si l'État conserve des parts minoritaires dans les sociétés minières, l'industrie et le commerce sont entièrement entre les mains du secteur privé. Malgré tout, l'État continue de jouer un certain rôle dans l'économie, notamment dans les domaines suivants : coton (CMDT – Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles), télécommunications (SOTELMA – Société des Télécommunications du Mali), oléagineux (HUICOMA – Huilerie Cotonnière du Mali), produits pharmaceutiques (UMPP – Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques) et aéroports (ADM – Aéroports du Mali). Aucun de ces secteurs n'est toutefois fermé à la concurrence. Bien au contraire, ils sont tous ouverts au secteur privé qui a déjà commencé à investir dans les télécommunications (IKATEL – depuis 2003) et les oléagineux (Société N'Diaye et Frères). Les processus de privatisation de la CMDT et de HUICOMA sont en cours de finalisation. Il en est de même pour les ADM qui attendent un acquéreur stratégique (annexe 5).

Encadré I.2. Le modérateur et le cadre de concertation État-Secteur privé

Le gouvernement s'est engagé dans la voie de la promotion du dialogue entre le secteur public et le secteur privé afin de favoriser les investissements. Dans cette optique, on a créé le cadre de concertation État-secteur privé visant à contribuer par un dialogue ouvert et concerté à la promotion du secteur privé en tant que moteur de la croissance économique. Plus spécifiquement, il entend :

- animer un espace de dialogue et de concertation entre l'État et le secteur privé;
- mettre en œuvre une méthode participative pour gérer les différends entre les parties en vue de décisions consensuelles;
- offrir à l'État et au secteur privé l'opportunité de définir une vision partagée du développement;
- aider par ses avis et recommandations à la préparation de décisions plus éclairées et d'actions mieux ciblées.

Le cadre de concertation État-secteur privé comprend deux organes consultatifs, le Comité national de coordination économique (CNCE) et le Comité de développement du secteur privé (CDSP), ainsi qu'une instance opérationnelle, le Bureau du modérateur.

Présidé par le Premier ministre, le CNCE a pour mission d'examiner toutes les questions de politiques économiques et de gestion de l'économie. À cet effet, il est chargé notamment d'évaluer et de suivre l'évolution de la politique de développement du secteur privé et d'associer les représentants du secteur privé à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique.

Le CDSP, présidé par le ministre en charge du secteur privé, examine toutes les questions concernant le développement du secteur privé, en particulier l'évaluation et le suivi des politiques de développement sectoriel, le développement d'un esprit de partenariat entre l'État et le secteur privé à travers une recherche d'harmonisation des vues des deux parties sur toutes les questions importantes et le renforcement des organisations professionnelles du secteur privé.

Le Bureau du modérateur anime le CNCE et le CDSP dont il assume la vice-présidence. Il est spécifiquement chargé de :

- contribuer à l'harmonisation des points de vue de l'État et du secteur privé sur les politiques et stratégies à mettre en œuvre pour le développement du secteur privé;
- veiller à la prise en compte de l'avis du secteur privé dans toutes les décisions économiques importantes du gouvernement;
- attirer l'attention du gouvernement sur l'impact de ses décisions sur le secteur privé et les obstacles au développement dudit secteur;
- identifier et étudier les obstacles au développement du secteur privé en vue de proposer au gouvernement des solutions pour les surmonter;
- aider le gouvernement dans la coordination de l'assistance des partenaires du Mali pour le développement du secteur privé.

Le Bureau du modérateur peut être saisi par écrit pour tout différend par tout opérateur économique sans discrimination entre nationaux et étrangers. La fusion du CNCE et du CDSP est aujourd'hui envisagée afin d'en faire un cadre unique de concertation en vue de renforcer la synergie de partenariat entre l'État et le secteur privé.

Source : CNUCED en se fondant sur les informations du Centre National de Promotion des Investissements au Mali.



Après plusieurs missions de prospections en Afrique de l'Ouest pour investir dans le domaine de l'immobilier, notre choix définitif s'est porté sur le Mali. Ce pays a l'avantage d'avoir une loi sur la promotion immobilière très attractive et offre un marché potentiel très élevé. Notre stratégie d'implantation au Mali a été de nouer un partenariat avec un professionnel du secteur afin de mieux cerner le risque local et de progresser dans un environnement serein.

Konrad Guttman
Directeur général
IFA-BAKO
West African Investment Corporation

Environnement économique

De 1991 à 2001, le PIB a crû au taux moyen annuel de 3,9 %, un taux jugé insuffisant pour réduire significativement la pauvreté et permettre le décollage économique. Ainsi, le taux fixé par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) est de 6-7 %.

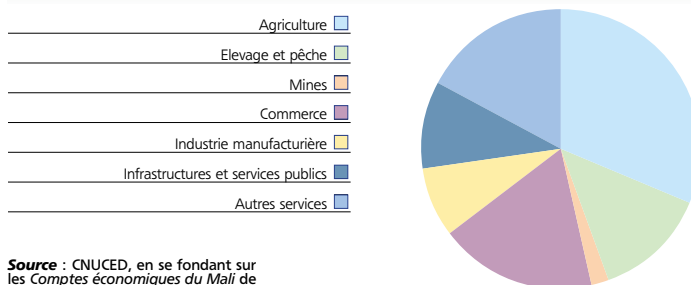
Depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, le taux de croissance a été relativement plus fort que pendant la période précédente. Des taux plus importants encore (plus de 6 %) ont été enregistrés au cours des quatre années qui suivirent la dévaluation, plus particulièrement en 1995, 1997 et 1999. À partir de 2000, le taux de croissance a ralenti (tableau II.1), suite aux difficultés de la filière coton et de la baisse du cours de l'or, les deux principales exportations du pays. À cela, il faut ajouter les déficits pluviométriques enregistrés et la crise ivoirienne en 2002. L'année 2002 a connu un relèvement significatif du taux de croissance à la faveur du retour de bonnes précipitations, de l'assainissement de la filière coton (avec le processus de privatisation de la CMDT), du retour à la paix en Côte d'Ivoire et de la remontée du cours de l'or.

La structure de la production nationale reste dominée par l'agriculture, même si cette dernière a connu une légère baisse de 1990 à 2001 (25 % en 1990 et 20 % en 2001) (Graphiques II.1 et II.2). La diminution de la contribution de l'agriculture au PIB s'est faite au profit des mines (qui passent de 2 % du PIB en 1990 à 11 % en 2001), des BTP (de 4 % à 6 %) et de l'électricité (de 1 à 2 %). La part de ce dernier secteur pourra augmenter encore davantage avec l'entrée en production du barrage de Manantali à la fin de 2002.

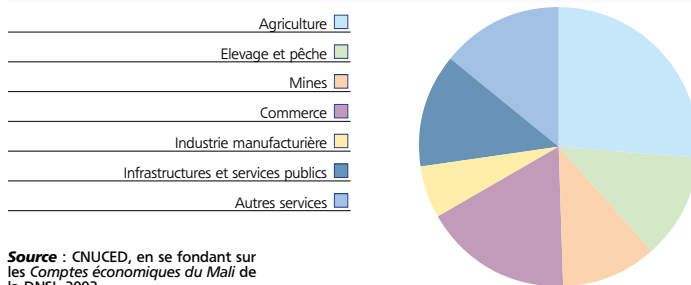
Au cours de la même période (1990-2001), la croissance a été essentiellement induite par les mines (taux de croissance de 22,8 %), l'électricité (7,5 %), les transports et télécommunications (5,8 %) et les BTP (5,6 %).

Il faut ajouter que la croissance s'opère dans un environnement d'inflation raisonnable : si l'on excepte le taux d'inflation de 2001 (un taux de 9 % qui s'explique en partie par les mauvaises pluviométries), le taux d'inflation se situe entre -2 % (1999) et 4 % (2002).

GRAPHIQUE II.1. STRUCTURE DU PIB EN 1990



Source : CNUCED, en se fondant sur les Comptes économiques du Mali de la DNSI, 2003.



Source : CNUCED, en se fondant sur les Comptes économiques du Mali de la DNSI, 2003.

Commerce et investissement

Commerce

Le Mali a renforcé sa présence dans l'économie mondiale. On notera, entre autres, l'accroissement d'environ un cinquième de sa part dans les exportations mondiales au cours des années 1990, tandis qu'au cours de la même période, la part de l'UEMOA chutait de un cinquième. La part des exportations dans l'activité économique au Mali a en outre augmenté de 20 % au milieu des années 1990 à 30 % en 2002. Cette amélioration du profil commercial du Mali a été contrariée par une détérioration des termes de l'échange et une perte de compétitivité dans certains secteurs clés où le pays jouit d'un avantage comparatif, tels que le coton, les peaux et cuirs et les fruits et légumes.

Depuis 1995, la croissance annuelle moyenne des exportations s'élève à 14 % rapport à 5 % pour les importations (graphique II.3). Ceci a permis de passer d'un taux de couverture de 53 % en 1995 à 93 % en 2002 et d'un déficit commercial de 20 % du PIB à 2 %.

Dans le cadre de l'Union douanière UEMOA, les droits et taxes à l'importation sont fusionnés en un droit unique appelé Tarif extérieur commun (TEC) au taux de :

- 0 % pour les biens sociaux;
- 5 % pour les équipements et matières premières;
- 10 % pour les autres intrants;
- 20 % pour les biens de consommation finale.

Ces taux sont majorés de 1,5 % au titre du prélèvement pour les fonds communautaires UEMOA (1 % de PCS) et CEDEAO (0,5 % de PC) et de 1 % de redevance statistique (RS).

Dans leur composition par produit, les exportations du Mali sont dominées par l'or, le coton fibre, et le bétail, qui représentent plus de 90 % de la valeur totale des exportations du pays. À l'importation, les machines et véhicules représentent le plus important groupe de produits (environ 30 %), suivi de trois autres groupes de produits d'environ la même proportion (produits pétroliers, produits alimentaires et matériaux de construction).

Sur le plan géographique, l'Europe représente une part importante des exportations du Mali (45 % en 2000), suivie de l'Asie (25 %), de l'Afrique (19 %) et de l'Amérique (11 %). Toutefois, les marchés d'exportation les plus dynamiques sont Taiwan, Province de Chine, la France et les États-Unis d'Amérique. Les importations proviennent de l'Europe (en moyenne 44 % du total par an), de l'Afrique (37 %, dont 35 % de l'UEMOA) et de l'Asie (11 %). La diminution des importations en provenance de l'Europe se fait au profit de l'accroissement des parts de marché de l'Asie, de l'Amérique et de l'Afrique.

TABLEAU II.1. FLUX DES INVESTISSEMENTS DANS CERTAINS PAYS AFRICAINS, 1986-2002

PAYS	1986-1990		1991-1995		1996-2000		2001		2002	
	en \$ par 1 000 \$ de PIB	en millions de \$	en \$ par 1 000 \$ de PIB	en millions de \$	en \$ par 1 000 \$ de PIB	en millions de \$	en \$ par 1 000 \$ de PIB	en millions de \$	en \$ par 1 000 \$ de PIB	en millions de \$
	Moyenne annuelle									
Algérie	0,2	14,8	0,5	22	8,1	395,2	21,9	1 196,0	19,7	1 065,0
Maroc	4,1	95,3	14,6	423	21,5	745,2	82,1	2 808,0	11,5	428,0
Tunisie	8,9	90,0	29,6	454,2	25,0	491,9	24,3	486,4	38,6	821,3
Bénin	15,2	25,1	25,2	44,3	18,5	41,5	18,4	43,8	15,3	41,0
Burkina Faso	1,3	2,9	3,6	7,0	6,4	15,1	3,5	8,8	2,9	8,2
Côte d'Ivoire	5,6	55,4	13,4	129,6	33,1	356,7	4,1	43,8	19,0	222,7
Guinée	5,6	13,4	4,0	12,4	7,5	26,4	0,5	1,6	9,6	30,0
Mali	0,2	1,0	10,8	24,8	23,1	58,2	43,3	122,4	33,1	102,2
Mauritanie	3,9	3,7	6,8	7,0	3,0	3,0	-6,5	-6,5	12,0	12,0
Niger	7,1	16,2	6,7	15,4	6,5	12,5	11,7	22,8	3,6	7,9
Sénégal	2,5	14,1	5,7	23,1	20,0	90,7	6,9	31,9	18,3	93,3
Memorandum										
Afrique	6,9	2 845,3	9,7	4 490,3	16,7	9 100,5	33,9	18 768,7	19,7	10 997,7
Afrique du Nord	7,5	1282,6	9,4	1663,1	11,9	2732,8	22,0	5473,7	15,3	3546,2

Source : CNUCED, base de données IED/STN.

ANNÉE	DÉSIGNATION	INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS (EN 1000 Fcfa)	OPÉRÉS ENTRE 20	
			EMPLOIS GÉNÉRÉS	BRANCHE D'ACTIVITÉ
1 2002	Société IKATEL	113 774 984	94	Télécommunications
2 2001	Réhabilitation de l'Hôtel de l'Amitié par la Société « LAFICO-MALI »-SA	12 608 200	100	Hôtellerie
3 2003	Unité de traitement des ordures ménagères à Yirimadio de la Société « SERPE -INDUSTRIE SARL »	11 169 921	150	Autres industries manufacturières
4 2002	Société Immobilière « ZAHL-CO »-SA	5 529 500	07	Immobilier
5 2001	Filature à Banankoro, Cercle de Kati de la Société « FITINA-SA »	4 896 901	155	Textile, Peau, Cuir
6 2003	Société Immobilière « SCI le Hibiscus »	3 521 097	10	Immobilier
7 2001	Usine d'aliments bétails à Fana, de la Société « SANA-SA, Hamdallaye AC 2000 »	3 054 200	33	Alimentation
8 2002	Fabrique d'emballages en papier-carton de la Société d'Investissement et de Commerce International	2 498 914	25	Autres industries
9 2002	Unité de transformation de fruits de la Société « LAFICO-MALI »	1 455 000	24	Alimentation
10 2003	Entreprise Immobilière « TANNOUS »	1 341 658	11	Immobilier

Source : CNUCED en se fondant sur les informations fournies par le CNPI. Taux de change au 4 mars 2004: 1 \$ US = 528,776 Fcfa.

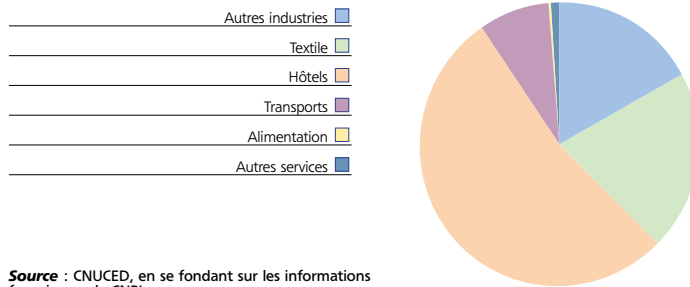
Investissement étranger direct

Au cours des cinq dernières années, l'investissement étranger direct a augmenté de 42,8 % et s'est principalement dirigé vers l'exploitation minière. En 2001, ces flux ont quadruplé. Comparé aux autres pays de l'UEMOA (surtout la Côte d'Ivoire et le Sénégal), le Mali reçoit toutefois une part moindre des flux d'investissements étrangers direct, en termes absolus. Néanmoins, en termes relatifs, les flux d'investissements au Mali s'avèrent

généralement supérieurs à ceux des États de la sous-région (tableau II.1).

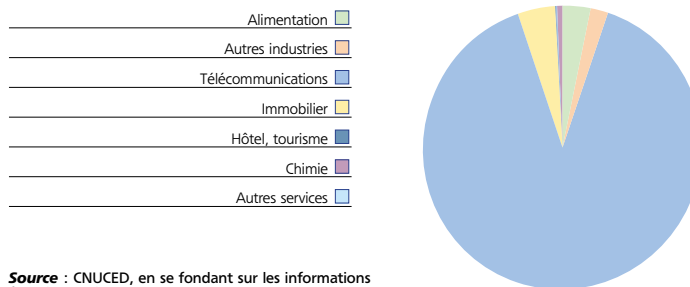
Avec 113 774 984 Fcfa (soit près de 220 000 \$ US), l'opérateur de téléphonie mobile Ikatel réalise de loin le plus gros investissement des années 2001 à 2003. (tableau II.2). Suivent, au cours de cette même période, les investissements dans le secteur de l'hôtellerie (avec 13 558 803 Fcfa) en 2001 et dans les autres industries (11 959 304 Fcfa) en 2003.

GRAPHIQUE II.4. PROJETS D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS AGRÉES AU CODE DES INVESTISSEMENTS 2001



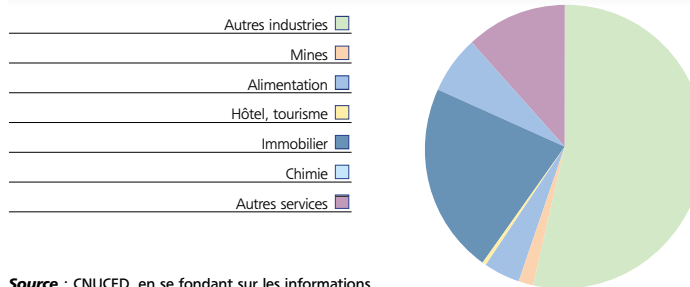
Source : CNUCED, en se fondant sur les informations fournies par le CNPI.

GRAPHIQUE II.5. PROJETS D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS AGRÉES AU CODE DES INVESTISSEMENTS 2002



Source : CNUCED, en se fondant sur les informations fournies par le CNPI.

GRAPHIQUE II.6. PROJETS D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS DIRECTS AGRÉES AU CODE DES INVESTISSEMENTS 2003



Source : CNUCED, en se fondant sur les informations fournies par le CNPI.

Infrastructures et services publics

Au cours des cinq dernières années, des efforts appréciables ont été déployés en matière d'infrastructures et de services publics. Il s'agit notamment de l'extension du réseau électrique depuis l'entrée en production du barrage hydroélectrique de Manantali, de l'expansion du réseau routier et de l'ouverture du secteur des télécommunications.

Toutefois, l'état des infrastructures et des services publics de base constitue encore un obstacle aux investissements – y compris aux investissements étrangers directs – tout au moins pour ce qui relève des investissements dans des domaines autres que ces activités elles-mêmes.

Électricité

Depuis 2000, la gestion opérationnelle de la production, du transport, de la distribution et de la vente d'électricité est confiée à des exploitants privés dans le cadre de concessions octroyées par l'État à la suite d'appels d'offres.

C'est dans ce cadre que la société Énergie du Mali – Société anonyme (EDM-SA) a été privatisée en décembre 2000 suite à un appel d'offres. Son capital est détenu à 60 % par un consortium privé (SAUR INTERNATIONAL-IPS-WA) et à 40 % par l'État. Une ouverture des parts de l'État aux exploitants privés nationaux et de la sous-région est envisagée.

La puissance de pointe du réseau interconnecté a été de 87 MW en 2002 comparativement à 82 MW en 2001. La poursuite des efforts pour améliorer le rendement (technique et commercial) et la connexion du pays au réseau électrique du barrage de Manantali – dont le Mali n'a pas encore absorbé totalement le quota qui lui est réservé (52 % des 200 MW pour le Mali, le Sénégal et la Mauritanie) – devrait vraisemblablement permettre à EDM de continuer à étendre le réseau. Aussi EDM prévoit-elle une demande en électricité de 104 MW en 2003, de 130 MW en 2004 et de 170 MW en 2009.

Ainsi, le plan de développement du secteur énergétique prévoit, dans son volet électricité, l'absorption progressive du quota malien par la centrale de Manantali (416 GWh) et, à partir de 2006-2007, la mise en service de la centrale hydroélectrique de

Kénié (56 MW, soit 175 GWh) et l'importation d'énergie de la Côte d'Ivoire, voire du Ghana (80 MW ou 289 GWh). Ces mesures permettront de réduire le déficit du Mali en électricité, estimé à 40 MW en 2004.

En conséquence, des progrès importants ont été accomplis au niveau de l'approvisionnement en électricité. Les coûts d'accès à l'électricité demeurent toutefois très élevés.

Transports

L'état des réseaux de communications au Mali demeure l'un des plus faibles de l'Afrique de l'Ouest : le réseau routier compte environ 13 000 km, dont seulement 25 % bitumées, le réseau ferroviaire ne comporte qu'une ligne reliant Dakar à Bamako.

Toutefois, le développement des infrastructures constitue l'une des priorités du gouvernement malien et, plus généralement, des organisations régionales. De vastes chantiers internes et régionaux qui sont à même de désenclaver le pays sont actuellement mis en œuvre. La route trans-sahélienne reliant le Mali au Sénégal, mise en chantier dans le cadre d'un projet de la CEDEAO, labellisé NEPAD, devrait être achevée en 2006. Par ailleurs, des projets d'infrastructures routières sont mis en œuvre par le gouvernement en vue de désenclaver le pays vers la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée Conakry.

De même, alors que le réseau ferroviaire est défectueux, il sera prochainement modernisé grâce au processus de privatisation de la RCFM au profit de la compagnie canadienne Transrail. Le Mali compte en outre 14 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont 7 aéroports internationaux (Bamako, Gao et depuis peu, Mopti, Kayes, Sikasso, Tombouctou et Nioro) et 7 nationaux (Goundam, Kéniéba, Kidal, Manantali, Nara, Tessalit et Yélémani).

Le réseau fluvial s'étend sur plus de 2 000 km avec cinq à six mois de navigabilité, et transporte plus de 32 000 tonnes de marchandises chaque année. Ce réseau acquerra une plus grande importance en tant que volet essentiel du projet de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et devra relier Kayes au port maritime de Saint-Louis du Sénégal.

Télécommunications

La densité téléphonique reste très faible au Mali, malgré les efforts déployés ces dernières années pour ouvrir le secteur à la concurrence et attirer des investisseurs étrangers. Elle est quatre fois moins importante qu'en Côte d'Ivoire. Bien qu'encore élevé, le coût de l'appel téléphonique est moins cher que dans plusieurs pays de la sous-région (tableau II.3). En outre, des baisses significatives ont été appliquées en 2003, soit -78 % sur les appels internationaux et -41 % sur les appels locaux.

L'arrivée du GSM a provoqué un engouement spectaculaire pour le téléphone. Introduit en 2000, le nombre d'abonnés GSM est passé de 4 400 en 2000 à 50 000 en 2002 avec la seule société Malitel. Le nouvel opérateur, Ikatel SA, a commencé ses activités en février 2003. Ikatel a atteint les 100 000 abonnés en juin de la même année et le nombre d'abonnés s'élève aujourd'hui à plus de 200 000.

L'accès à Internet a également connu un bond spectaculaire, avec en 2002, 7 000 abonnés Internet desservis par 14 fournisseurs d'accès ISP plus 7 entreprises connectées au nœud d'accès Internet de la SOTELMA.

Le secteur financier

Jusqu'en 1991, le système financier au Mali comptait six banques commerciales et aucun établissement. Aujourd'hui, le système bancaire compte 70 guichets pour huit banques commerciales et quatre établissements financiers, très largement ouverts au capital étranger et à l'actionariat privé malien. À ce système bancaire, il faut ajouter la Banque malienne de solidarité (BMS) créée en 2003.

Les institutions financières ont des correspondants un peu partout dans le monde afin d'assurer la diligence des opérations financières. Leurs avoirs extérieurs nets s'élevaient en 2000 à 66 millions de dollars US contre 192 millions au compte de la BCEAO.

En dépit de l'amélioration du système financier et de la disponibilité accrue des ressources, les exploitants économiques se plaignent toujours des difficultés d'accès au crédit, surtout pour les investissements longs. Ces difficultés s'expliquent par la rareté du crédit, que les banques justifient par la prédominance des dépôts à vue au détriment des dépôts à terme.

PAYS	II.3. TÉLÉCOMMUNICATIONS				
	COÛT MOYEN D'UN APPEL LOCAL (EN \$ US POUR TROIS MINUTES)	NOMBRE DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES (POUR 1 000 HABITANTS)	NOMBRE DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES (POUR 1 000 HABITANTS)	NOMBRE DE PERSONNES EN ATTENTE DE RACCORDEMENT TÉLÉPHONIQUE	DURÉE MOYENNE D'ATTENTE POUR UN RACCORDEMENT TÉLÉPHONIQUE (en années) 2001
	2001	2001	2001	2001	
Algérie	0.02	61	124	727 000	5
Burkina Faso	0.1	5	42.	12 252 ^c	2 ^c
Côte d'Ivoire	0.05	18	68	22 700	1 ^c
Guinée	0.09 ^c 0.07 ^c	3	19 ^b 24 ^c	1 420	0 ^c ..
Mauritanie	0.08 ^c	7 ^c	18 ^b	47 780 ^b	10 ^c
Niger	0.11 ^c	2	24
Sénégal	0.11 ^c	25	71	9 836	1 ^c
Afrique sub-saharienne	..	14	33 ^a	1 300 000 ^a	4 ^c

Source : CNUCED, en se fondant sur les Indicateurs du développement dans le monde, 2003 de la Banque mondiale, <http://publications.worldbank.org/WDI/> et le Rapport sur le développement dans le monde, 2003 du PNUD.

^a Données pour l'année 1998.

^b Données pour l'année 1999.

^c Données pour l'année 2000.

Marché du capital et secteur des assurances

Face à la rareté des ressources longues auprès des banques, la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) de l'UEMOA est une alternative au besoin de financement à long terme des entreprises et des investisseurs. Cette bourse est un marché régional organisé sur lequel les États et les firmes de grande taille de l'espace UEMOA lancent des emprunts obligataires qui ont jusqu'ici fait l'objet d'un engouement populaire, démontrant l'existence d'une épargne réelle auprès du public. La faible représentativité des sociétés maliennes (seulement BRAMALI et STELMA) à cette bourse limite sa portée pour le financement à long terme.

Le secteur des assurances est considéré comme une autre source importante de ressources financières mobilisées chez le grand public et pouvant être prêtées à des exploitants économiques par l'entremise du système financier. Le Mali compte six compagnies d'assurance : quatre couvrent les risques IARDT (incendie, accident, risques divers et transport) – COLINA, CNAR, Lafia, AGM et Sabu Nyuma; une est spécialisée dans l'assurance-vie (SONAVIE). Le courtier GRAS SAVOYE est spécialisé dans le conseil, l'intermédiation et le placement en assurances.

Ressources humaines

On peut estimer à 4,6 millions de personnes la population active du Mali en 2002, suivant les projections faites à partir des données du recensement général de 1998. Avec un taux de travail salarié d'environ 10 % (6 % pour les femmes et 14 % pour les hommes), il n'y aurait que 460 000 travailleurs salariés. Il s'ensuit une prédominance des entrepreneurs privés (notamment dans l'agriculture et dans le secteur informel). À cela, il faut ajouter les chômeurs qui représenteraient environ 15 % de la population active, notamment des jeunes sans emploi, diplômés de l'Université ou des centres de formation professionnelle, dont le nombre a fortement augmenté suite à l'ouverture du secteur aux exploitants privés.

En conséquence, une importante main-d'œuvre reste mobilisable dans de futurs projets d'investissement. Le principal obstacle procède néanmoins de l'insuffisance d'une main-d'œuvre qualifiée.

En effet, une partie non négligeable de la main-d'œuvre malienne qualifiée s'expatrie en Afrique, en Europe et de plus en plus en Amérique. La rareté des opportunités d'emplois au Mali pour une main-d'œuvre hautement qualifiée (ingénieurs spécialisés, professeurs, etc.) a amplifié le problème de la fuite des cerveaux.

PAYS	ÉDUCATION				TAUX D'ALPHABÉTISATION CHEZ LES ADULTES
	TAUX DE SCOLARISATION NET ^a				
	Primaire		Secondaire		
	Total % du groupe d'âge pertinent 2001	Filles % du groupe d'âge pertinent 2001	Total % du groupe d'âge pertinent 2001	Filles % du groupe d'âge pertinent 2001	% des personnes de 15 ans et plus 2001
Algérie	98	97	62	63	67,8
Burkina Faso	36	29	8	6	24,8
Côte d'Ivoire	64	55	49,7
Guinée	47	41	12	6	41
	43 ^b	36 ^b	
Mauritanie	64	62	14	13	43
Niger	30	24	5	4	16,5
Sénégal	63	60	..	63	38,3

Source : Rapport mondial sur le développement humain, 2003, du PNDU fondé sur des données de l'UNESCO.

^a Le taux de scolarisation net représente le nombre d'élèves inscrits à un niveau scolaire qui ont l'âge scolaire officiel de ce niveau, en tant que pourcentage de la population d'âge scolaire officiel de ce niveau.

^b Les données sont pour l'année scolaire 1998-1999.

Ce déficit de qualifications s'explique par un taux de scolarisation (43 %) et d'alphabétisation des adultes (26 %) faible, en comparaison notamment des États voisins (tableau II.4). Toutefois, des progrès appréciables ont été réalisés ces dix dernières années : le taux de scolarisation est passé de 22 % en 1990 à 43 % en 2001.

Services de santé

Dans le domaine de la santé, quelques progrès ont également été observés. L'espérance de vie à la naissance (48,4 ans en 2001) se trouve dans la moyenne des pays voisins. Seuls l'Algérie, la Mauritanie et le Sénégal font mieux. Cependant, le taux de mortalité infantile reste élevé (14,1%) et le nombre de médecins est très faible (5 pour 100 000 personnes).

Visas et permis de travail

Au Mali, les contrats de travail des expatriés sont soumis au visa de la Direction Nationale du Travail, qui dispose d'un délai maximum de 15 jours pour communiquer sa décision, tout refus de visa devant être motivé. De tels visas sont accordés sans restriction, le rôle de l'administration se limitant à constater la conformité du contrat aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

À l'exception des ressortissants de la CEDEAO, des États du Maghreb, du Cameroun, et de l'Afrique du Sud, pour qui toute pièce d'identification nationale est suffisante, les étrangers doivent être munis d'un visa à leur arrivée sur le territoire malien. À défaut, un visa d'admission leur est délivré lors de leur arrivée sur le territoire, sous réserve de l'obtention d'un visa de séjour dans les cinq jours. Toutefois, les compagnies aériennes se réservent le droit de refuser l'embarquement pour toute personne non munie de visa.

Relations de travail

Les relations de travail au Mali sont caractérisées par une absence de conflit significatif. On constate généralement une entente cordiale entre les syndicats et le patronat; si les conflits sociaux y sont rares, des conflits individuels à l'occasion du départ de certains employés sont en nombre croissant.

Un certain nombre d'entreprises opèrent dans des secteurs où il existe des conventions collectives sectorielles : dans le bâtiment, le commerce, les transports routiers, le pétrole, les mines, l'hôtellerie, la finance (voir Annexe 6).

Les organisations syndicales qui prennent part aux négociations tripartites sont regroupées en trois confédérations, soit l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), créée en juillet 1963, la Fédération nationale de l'éducation (FEN), créée en mai 1991 et la Confédération syndicale des travailleurs du Mali (CSTM), créée en avril 1998.

Le syndicat est représenté dans quatre organes de représentation nationale : le Conseil économique, social et culturel (CESC), le Conseil supérieur du travail, le Conseil supérieur de la fonction publique et le Conseil de discipline.

Aux négociations tripartites, le Gouvernement est représenté par le ministère chargé du travail. Les différends de travail (individuels ou collectifs) sont réglés, généralement, à l'amiable par l'inspecteur du travail et, à défaut, par voie judiciaire.

Coûts de la main-d'œuvre

Le coût de la main-d'œuvre comprend, en sus du salaire versé au travailleur, une contribution forfaitaire de 7,5 % de la masse salariale et une charge sociale de l'employeur de 20,4 %. Les salaires sont généralement fixés par des conventions collectives et ne subissent pas de fortes variations à court terme. Les entreprises modernes paient bien au-dessus du salaire minimum, qui représente aux termes de la grille salariale de toutes les conventions collectives 24 529 Fcfa soit 46,22 \$ US par mois en 2003. (Taux de change au 4 mars 2004: 1 \$ US = 528,776 Fcfa.)

Malgré des coûts sociaux encore élevés, les niveaux de salaire sont relativement plus bas que dans les autres pays de la sous-région, même si la productivité du travail est aussi plus faible que dans certains pays comme la Côte d'Ivoire. Le bas niveau des salaires doit être un des attraits de l'investissement au Mali, d'autant plus que la productivité peut augmenter fortement avec le développement de l'équipement fonctionnel et une politique conséquente de formation du personnel.

Coût des facteurs industriels

Les coûts des facteurs industriels les plus importants sont occasionnés par les charges locatives et les frais d'électricité et d'eau (tableau II.5).

Comparativement aux autres pays de l'UEMOA, le Mali occupe une position relativement médiane pour la plupart des coûts des facteurs de production, exception faite des télécommunications et de l'énergie moyenne tension (MT) dont les coûts sont les plus élevés. De même, le taux de base bancaire minimum (TBB min) est un peu plus élevé au Mali que dans les autres pays de l'espace UEMOA.

Fiscalité

Les dernières réformes fiscales au Mali procèdent de l'adoption, en concertation avec le secteur privé, des lois n^{os} 02-004 et 02-005 du 18 janvier 2002. Elles modifient le code général des impôts (CGI), et sont relatives à la taxe sur la plus-value de

cession réalisée par les particuliers. Par ailleurs, les lois n^{os} 99-011 et 99-012 du 1^{er} avril 1999 portant, de même, modification du CGI ont introduit quelques innovations, tout en laissant intactes certaines dispositions de l'ancien code des impôts de décembre 1995. On y distingue trois catégories d'impôts directs et deux catégories d'impôts indirects. À ces deux types d'impôts (directs et indirects) s'ajoutent les droits d'enregistrement et la fiscalité de porte. Le CGI est en cours de relecture en vue de la modernisation du cadre législatif, une simplification et une harmonisation aux règles de l'UEMOA.

Impôts directs

Les impôts directs sont résumés dans le tableau II.6 et comprennent les impôts sur revenu, les patentes ou licences et les impôts assimilés aux impôts directs. En général, les montants payés sont déterminés par application d'un taux d'imposition sur l'assiette fiscale, excepté l'impôt synthétique et les taxes sur les véhicules dont les montants sont forfaitaires.

	COÛT DES FACTEURS INDUSTRIELS (en Fcfa/m³)							
	BÉNIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	MALI	NIGER	SÉNÉGAL	TOGO	
Transport (tonne-km)								
Fret alimentaire	37		18	29	30			
Fret non alimentaire	36		29	29	31			
Pétrole (litre)								
Super	343	447	520	529	480	508	338	
Ordinaire	328	389	480	440	393	470	328	
Gasoil	276	288	339	325	338	361	293	
Capital (%)								
TBB mini	7,5	8,3	8,5	9,0	5,0	8,0	7,0	
TBB maxi	14,0	15,0	10,5	17,0	15,0	10,0	17,9	
Travail								
SMIG mensuel	25 000	28 557	36 607	20 965	18 898	35 965	13 757	
Télécommunications								
Local (Fcfa/mn)	22	25	24	38	38	25	18	
Énergie-Eau								
BT (kwh)	79	130	61	64	79	82	68	
MT (kwh)	57	110	44	98	57	73	60	
Eau (m³)	214	294	286	311	273	477	270	
Terre (Fcfa/m²)								
Non bâti	2 975	500	5 750	1 673	3 000	44 786		

Source : Diagnos, Mali – Rapport de mission Diagnostic, 2001.

TBB Taux base bancaire.

BT Basse tension.

MT Moyenne tension.

Taux de change au 4 mars 2004: 1\$ US = 528,776 Fcfa.

TABLEAU II.6. LE RÉGIME DES IMPÔTS DIRECTS AU MALI

	ASSIETTE	TAUX EN %	OBSERVATIONS
Impôts sur le revenu			
ITS	Salaires ≤ 175 000	0	L'impôt est réduit de : -10 % pour les personnes mariées - 2,5 % par enfant jusqu'au dixième enfant -10 % par enfant infirme majeur
	175 001 – 600 000	5	
	600 001 – 1 200 000	13	
	1 200 001 – 1 800 000	20	
	1 800 001 – 2 400 000	28	
	2 400 001 – 3 500 000	34	
	Salaires > 3 500 000	40	
IBA	Bénéfice agricole	10	Les sociétés modernes
IRF	Montant brut des loyers encaissés nettoyé des charges foncières (amortissement, entretiens et grosses réparations) plafonnées à 40 % du loyer	10	Immeubles en banco Immeubles en dur et semi-dur
		15	
IRVM	Intérêts sur créance, dépôt, cautionnement et compte courant	9	
	Dividendes		
	Plus value de cession à court terme : 35 %		
	Plus value de cession à long terme : 25 %		
IBIC-IS	Intérêt, arrérage et autres produits des obligations	13	Exploitants individuels et en nom collectif Sociétés de capitaux (SA et SARL)
	Impôt sur Bénéfice Industriel et Commercial et Impôt sur les sociétés	35	
		35	
IMF	Impôt minimum forfaitaire	0,75	En cas de déficit et tel que IBIC ≥ 1 200 000 Fcfa
I. synthétique	Impôt synthétique	14 700 à 1 200 000 Fcfa	Les exploitants dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 30 millions
Contribution des patentes et licences C.P.L. : (La CPL comprend un droit fixe, un droit proportionnel, une cotisation en faveur de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali et une taxe sur la voirie)			
CPL	Montant le plus élevé entre la valeur locative des locaux professionnels et un quart du droit fixe	10 ou 1/4 du droit fixe	1/ Droit proportionnel
	Chiffre d'affaires hors taxes	44 500 à 1 000 000 Fcfa	2/ Droit fixe, fonction de la zone (Bamako, capitales régionales et autres localités) et du secteur d'activité
	Droit proportionnel et Droit fixe dus comme ci-dessus (1+2)	10	3/ Cotisation en faveur de la CCI du Mali
	Droit proportionnel et Droit fixe dus comme ci-dessus (1+2)	5	4/ Taxe de Voirie
Impôts assimilés aux impôts directs			
CF	Masse salariale	7,5	Les contribuables passibles de l'IBIC ou de l'IBA
	Taxes sur les véhicules		
	2 – 6 chevaux	7 000 Fcfa	
	7 – 9 chevaux	13 000 Fcfa	
	10 – 14 chevaux	32 000 Fcfa	
	15 – 19 chevaux	50 000 Fcfa	
	20 chevaux et plus	75 000 Fcfa	
	Taxes sur les transports		
	Jusqu'à 16 places	88 000 à 128 000 Fcfa	
	17 – 35 places	116 000 à 168 000 Fcfa	
36 – 45 places	174 800 à 253 000 Fcfa		
Plus de 45 places	230 000 à 326 600 Fcfa		
Moins de 10 tonnes	133 400 à 188 600 Fcfa		
10 – 14 tonnes	170 200 à 243 800 Fcfa		
15 – 24 tonnes	220 800 à 317 400 Fcfa		
Plus de 24 tonnes	289 800 à 414 000 Fcfa		

Source : République du Mali, Code général des impôts – à jour au 31 décembre 1995.
Loi 99-011 du 1er avril 1999 portant modification du Code général des impôts.
Taux de change au 4 mars 2004: 1\$ US = 528,776 Fcfa.

Impôts indirects

La principale innovation de la réforme fiscale est l'harmonisation du taux de TVA à 18 %, à l'exclusion de certains produits manufacturés qui en sont exempts, par exemple :

- le pain de consommation courante;
- les produits pharmaceutiques;
- les engrais et autres intrants agricoles;
- les livres, les brochures scolaires et la presse locale;
- le matériel agricole.

Les impôts indirects (tableau II.7) comprennent également la Taxe sur les activités financières (TAF) au taux unique de 15 % et l'impôt spécial sur certains produits (ISCP) dont le taux varie selon le produit.

Autres impôts

Droits d'enregistrement

Les impôts de cette catégorie, au taux unique de 6 000 Fcfa, portent sur les actes de formation, fusion, prorogation ou dissolution de société.

Fiscalité de porte

Depuis les réformes entamées en 1989, les échanges extérieurs du Mali ont été libéralisés, avec la suppression des régimes de contingentement et de prohibition. La seule entrave administrative porte sur les certificats d'intention d'importer (CII) ou d'exporter (CIE). Dans le cadre de l'UEMOA, les droits et taxes d'importation de pays tiers sont synthétisées dans le tarif extérieur commun (TEC). Les exportations ne font pas l'objet de droit de sortie.

TABLEAU II.7. LE RÉGIME DES IMPÔTS INDIRECTS AU MALI

ASSIETTE	TAUX EN %	OBSERVATIONS
TVA Chiffre d'affaires hors taxe	18	
TAF Montant de l'intérêt dû	15	
ISCP Chiffre d'affaires hors taxe	3	Produits miniers
	5	Produits et matériel de l'agriculture
	10	Boissons gazeuses et matériel roulant
	20	Cola et tabac
	50	Sel et boissons alcoolisées
	93	Gasoil
	128	Essence

Source : République du Mali, Code général des impôts – à jour au 31 décembre 1995
Loi 99-012 du 1^{er} avril 1999 portant modification du Code général des impôts.
Taux de change au 4 mars 2004: 1\$ US = 528,776 Fcfa

L'Union douanière UEMOA garantit la libre circulation des produits entièrement obtenus ou ayant fait l'objet d'une ouvraison ou d'une transformation suffisante dans les États de l'Union. Cependant, pour être agréé, le produit industriel doit posséder soit 60 % de matières premières d'origine communautaire, soit 40 % de valeur ajoutée communautaire, taux ramené à 30 % depuis janvier 2003.

TABEAU II.8. LE RÉGIME MALIEN DE LA FISCALITÉ DE PORTE

	ASSIETTE	TAUX	OBSERVATIONS
Importations			
CII	Tranche jusqu'à 500 000 Fcfa Tranche excédant 500 000 Fcfa	600 Fcfa par 50 000 3 000 Fcfa par 500 000	
TEC			
- DD	Valeur CAF	0 % 5 % 10 % 20 %	Biens à caractère social Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques Autres intrants et produits intermédiaires Biens de consommation finale
- RS	Valeur CAF	1 %	
- PCS	Valeur CAF	1 %	
- PC	Valeur CAF	0.5 %	
- TDP	Valeur CAF	15 %	
- TCI	Valeur CAF	25 % 55 %	Farine de blé Sucre
Exportations			
Patente d'exportateur	Exportation < 250 millions 250 ≤ Exportation < 500 millions 500 ≤ Exportation < 1 000 millions Exportation ≥ 1 000 millions Valeur locative des bâtiments et installations	400 000 Fcfa 600 000 Fcfa 800 000 Fcfa 1 200 000 Fcfa 10 %	Droit fixe Droit proportionnel

Source : République du Mali, Code général des impôts – à jour au 31 décembre 1995. Loi 99-012 du 1^{er} avril 1999 portant modification du Code général des impôts UEMOA, Tarif des douanes, 2002.
Taux de change au 4 mars 2004: 1\$ US = 528,776 Fcfa

Le secteur privé au Mali

L'évolution du secteur privé a connu quatre phases :

1960-1968 Planification centralisée de l'économie qui ne laissait aucune place au secteur privé.

1969-1988 Secteur privé marginalisé et cantonné dans le commerce de détail face à un secteur public prépondérant.

1988-1990 Prise en compte du développement du secteur privé dans les programmes d'ajustement structurel FMI/Banque mondiale qui consacraient, entre autres :

- la suppression des monopoles publics;
- la libéralisation du commerce et des prix;
- la privatisation des entreprises publiques;
- l'élimination des protections non tarifaires;
- l'ouverture des secteurs de la santé et des pharmacies au secteur privé.

1991
à nos jours Consécration du rôle moteur du secteur privé avec :

- l'ouverture du guichet unique de création d'entreprises;
- la révision du code des investissements et du code minier;
- la simplification de la fiscalité;
- la création des tribunaux de commerce et des tribunaux de travail;
- la révision du code du travail.

Au cours des dix dernières années, le nombre des entreprises privées a fortement augmenté, tandis que celui des entreprises publiques a diminué pour être infime aujourd'hui. Le secteur privé est considéré comme le moteur du développement avec le désengagement total de l'État de la sphère de production.

Les exploitants économiques privés sont organisés en associations professionnelles regroupées au sein du Conseil National du Patronat Malien (CNPM) et des différentes chambres consulaires :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie;
- l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers;
- l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Hormis ces organismes patronaux, le Réseau de l'Entreprise en Afrique de l'Ouest a été créé avec une antenne au Mali. De même, avec l'appui des bailleurs de fonds, le Centre du Secteur Privé a vu le jour au Mali.

Le climat d'investissement – facteurs clés pour les investisseurs étrangers**Forces**

- Position géographique stratégique
- Stabilité politique et macroéconomique
- Ressources naturelles importantes
- Deux sites historiques classés Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Main-d'œuvre abondante et bon marché

Faiblesses

- Faible formation professionnelle de la main-d'œuvre
- Eloignement des ports maritimes,
- Faiblesse des infrastructures de base (zones industrielles, voies de communication, etc.)
- Coût élevé des services publics (transport, électricité et eau, télécommunications) et du crédit bancaire
- Lenteurs dans les processus administratifs et judiciaires

Opportunités

- Agriculture et élevages
- Mines
- Nouvelles technologies de l'information
- Développements des infrastructures
- Tourisme
- Formations professionnelles

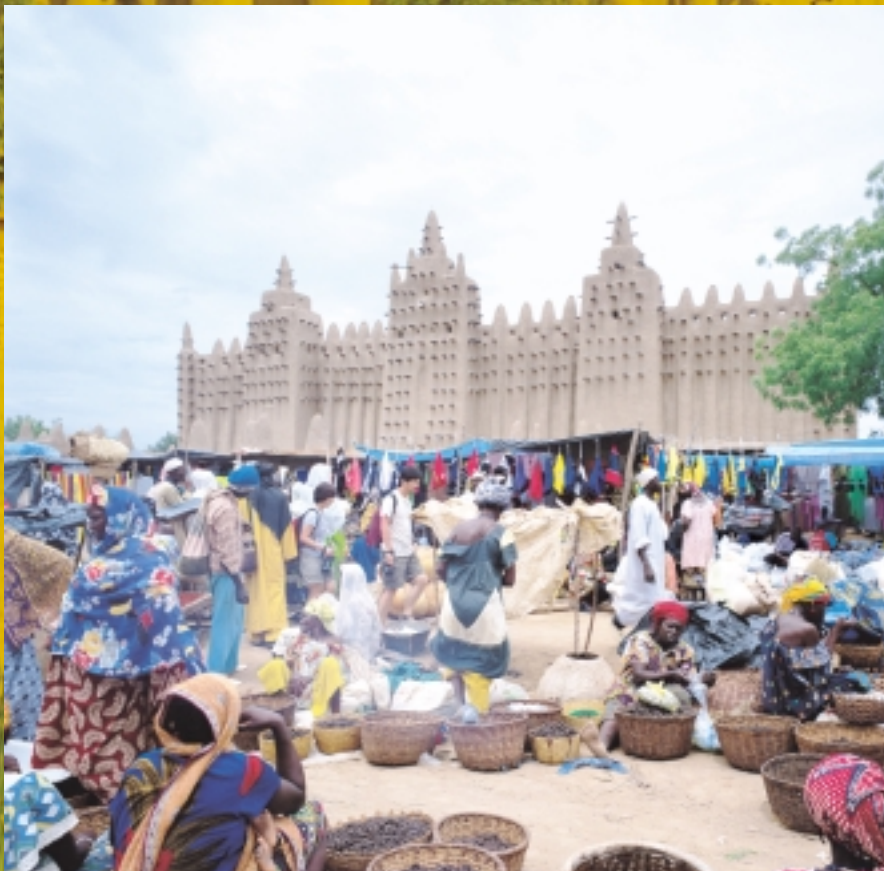
Risques potentiels

- Risque de sécheresse
- Risques sécuritaires au Nord du Pays

Le Gouvernement du Mali a entrepris, depuis de longues années, des réformes macro-économiques et politiques qui ont abouti à une nette amélioration du climat des affaires et une plus grande activité et attractivité des investisseurs vers le pays.

Le Mali incite confiance et sécurité et offre d'innombrables opportunités d'investissements, ce qui explique notre présence comme Chaîne Hôtelière de Luxe Internationale aujourd'hui dans ce pays.

Lionel P.Houliat
Directeur Général,
Hôtel Kempinski El Farouk
Kempinski Hotels and Resorts SA



De par sa position géographique, le Mali est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, très ouvert au commerce intra-régional, qu'il s'agisse de l'UEMOA (70 millions de consommateurs) ou de la CEDEAO (210 millions).

Dans l'espace sous-régional, le Mali a de réelles opportunités d'exportation non encore suffisamment exploitées. C'est le cas du riz dont l'UEMOA importe les deux tiers de sa consommation. Une extension de 20 % des superficies aménageables à l'Office du Niger suffirait à résorber ce déficit. Il en est de même pour le bétail, le Mali étant le plus grand pays d'élevage de la sous-région, tant par la taille de son cheptel que par l'étendue de l'activité à travers tout le territoire. Il en sera de même pour le sucre avec la réalisation du troisième projet sucrier du Mali en partenariat avec le groupe américain Schaffer & Associates. En effet, il est attendu de ce projet une production annuelle de 140 mille tonnes de sucre, soit 70 % des importations nettes de l'UEMOA estimées à 200 mille tonnes par an.

Domaines prioritaires

Une étude de la Banque mondiale (Mali – Diagnostic trade integration study, Volume I, October 2003), portant sur le diagnostic commercial du Mali identifie un ensemble de filières

porteuses dont le coton, le riz, les oléagineux, le bétail, les peaux et cuirs, les fruits et légumes, le sucre et le tourisme.

Filière coton et dérivés

Au Mali, le coton est cultivé dans les régions administratives de Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso avec toutefois une nette concentration dans la partie sud du pays. Cette région fournit 80 % de la production nationale avec un rendement de plus d'une tonne à l'hectare et s'étend sur plus de 170 000 km² (soit 14 % du territoire national). Trois millions de ruraux (le tiers de la population totale) vivent plus ou moins directement de la culture du coton. Les petits exploitants sont encadrés par la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), première entreprise du Mali dont la privatisation devrait intervenir en 2006.

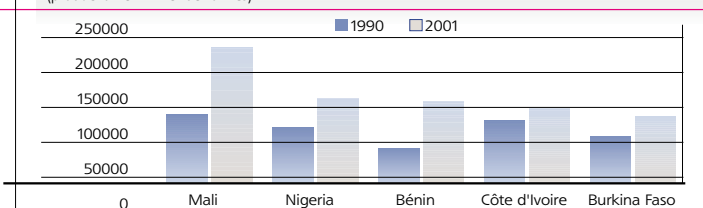
La filière coton représente près de 15 % du PIB. Déjà premier exportateur de coton en Afrique de l'Ouest (Graphique III.1), le Mali est en bonne position pour devenir en 2004 le premier exportateur de l'ensemble du continent.

Malgré un tassement de la production de coton au cours de la campagne 2002-2003 (due à une pluviométrie insuffisante), entre 2000 et 2003, la production coton a augmenté de manière significative (la production de coton graine a presque doublé au cours de cette période), et, selon les estimations, cette progression devrait se poursuivre au cours de la campagne 2003-2004 (tableau III.1).

La croissance enregistrée en la matière est d'autant plus estimable que le Mali, à l'instar d'autres pays africains, doit faire face à la compétitivité des producteurs des États-Unis dont les subventions qui leur sont accordées leur permettent de produire à un coût très inférieur au prix de revient réel.

GRAPHIQUE III.1. PRINCIPAUX PRODUCTEURS DE FIBRES DE COTON EN AFRIQUE DE L'OUEST

(production en millier de tonnes)



Source : CNUCED, en se fondant sur le *Bulletin de statistiques*, FAO, 2002.

DE LA FILIÈRE COTON AU MALI

Campagne	NOMIQUE		CIALE	
	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Superficie en ha	227 900	531 490	490 000	525 000
Production de coton graine en tonne	243 000	570 000	430 000	600 000 (estimations)
Rendement kg/ha	1 066	1 091	880	1 140
Production de coton fibre en tonne	102 000	240 000	180 000	252 000
Prix au producteur Fcfa/kg	170	200	180	200

Source : DREE Mali, septembre 2003. Taux de change au 4 mars 2004: 1\$ US = 528,776 Fcfa.

À ce titre, quatre pays de l'Afrique de l'Ouest (dont le Mali) et du centre déposaient une « Initiative sectorielle en faveur du coton ». Dans l'hypothèse où l'initiative porterait ses fruits, et aboutirait à une suppression ou réduction des mesures protectionniste, la production du coton au Mali – et dans tous les pays de la région – enregistrerait une hausse considérable. Or, selon une étude de la Banque mondiale (« Évolution des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest et du centre », juillet 2002), le coton pourrait constituer un élément essentiel de lutte contre la pauvreté.

La transformation du coton est une activité prometteuse au Mali. Le Mali est en effet un exportateur brut de coton; moins de 1 % de la production étant transformée localement. Malgré la concurrence des importations en provenance de l'Asie et à un coût élevé des facteurs de production, l'industrie textile au Mali constitue une opportunité d'investissement. L'entreprise COMATEX (dont la société chinoise COVEC détient 80 % du capital), unique entreprise de textile établie au Mali depuis la liquidation judiciaire de ITEMA (Industrie textile du Mali) prononcée en 1999, en est un exemple. En outre, la filière des textiles offre de nouvelles opportunités d'exportation vers les États-Unis. En effet, depuis le 11 décembre 2003, le Mali a obtenu dans le cadre de l'AGOA un visa pour l'exportation

des vêtements et produits textiles en franchise de droit de douane, sans limitation en quantité sur le marché américain.

L'huilerie cotonnière du Mali (HUICOMA) assure la transformation de la graine en huile, en savon et en aliment bétail. Une unité de filature (FITINA-SA, en entreprise commune avec des investisseurs mauriciens) démarrera en 2004 sa production, essentiellement tournée vers l'exportation.

Le renforcement de la compétitivité de la filière coton passe par la diversification des activités, particulièrement celles créatrices de valeur ajoutée, p. ex., la filature, la production de tissu écri de grande largeur (très demandé par l'industrie du vêtement), la fabrication de Bazin (très prisé en Afrique de l'Ouest, en particulier pour la broderie).

Filière bétail et dérivés

Pays à tradition pastorale, le Mali est le plus grand pays d'élevage de la sous-région, tant par la taille de son cheptel que par l'étendue de l'activité à travers tout le territoire. Cette activité se pratique sous différentes formes allant de l'élevage sédentaire avec ou sans transhumance à l'élevage nomade ou semi-nomade. En association avec l'agriculture, l'élevage contribue pour 18 % au

TABLEAU III.2. L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA FILIÈRE BÉTAIL

	1996	1997	1998	1999	2000
PIB (millions \$) dont :	2 550	2 438	2 702	2 829	2 680
Filière bétail	10,4 %	10,1 %	10,2 %	10,5 %	10,6 %
Production (millions \$) dont :	184	173	178	193	182
Bovins	61 %	59 %	59 %	60 %	59 %
Ovins-caprins	39 %	41 %	41 %	40 %	41 %
Valeur ajoutée totale (millions \$)	265	247	275	296	285
Production animale (1000 têtes) dont :	18 886	19 691	20 557	21 464	22 486
Bovins	30 %	30 %	29 %	29 %	29 %
Ovins-caprins	70 %	70 %	71 %	71 %	71 %
Production viande (tonne) dont :	18 976	22 255	22 831	43 565	31 928
Viande bovine	82 %	81 %	83 %	89 %	83 %
Viande ovine-caprine	18 %	19 %	17 %	11 %	17 %
Exportation (1000 têtes) dont :	534	280	468	366	472
Bovins	20 %	23 %	25 %	30 %	27 %
Ovins-caprins	80 %	77 %	75 %	70 %	73 %

Source : CNUCED, en se fondant sur les Comptes économiques du Mali de la DNSI (2003).

revenu des populations rurales (et 80 % dans les zones exclusivement pastorales) et pour environ 10 % du PIB. Les plus importantes espèces sont les bovins, les ovins et les caprins (tableau III.2).

Les animaux représentent le troisième produit d'exportation du Mali après l'or et le coton. Les principaux marchés de destination sont la Côte d'Ivoire (environ 80 % des bovins et 60 % des ovins-caprins), le Burkina Faso, le Sénégal, la Mauritanie, le Ghana, le Togo et l'Algérie. En vue de promouvoir l'exportation, des marchés terminaux ont été aménagés à Sikasso, Kayes, Léré (frontière Mauritanie), Tessalit (frontière Algérie) et à Ménaka (frontière Niger).

En outre, il existe une demande importante en matière de volaille congelée et de dinde dans l'UEMOA, de même que les produits laitiers, dont l'UEMOA est un importateur net. (Au Mali, la fabrication de produits laitiers est essentiellement artisanale avec deux unités industrielles modernes, GAM et Mali-Lait).

Par ailleurs, le Mali pourrait accroître sa production et exportation de la viande conditionnée. La transformation de la viande représente un marché prometteur. En 2001, la société Azar Libre service investissait 907 000 Fcfa aux fins d'établissement d'une usine de transformation de la viande à Bamako. Les premiers marchés d'exportation concernés seraient les États de la région et ceux de l'Union européenne, dont l'Initiative « Tout sauf les armes », accordant un libre accès au marché de l'Union, couvre les produits de l'élevage.

Les potentialités de la filière restent encore insuffisamment exploitées, en raison principalement de déficience dans la chaîne du froid et dans les infrastructures de transport en gros. L'abattoir frigorifique de Bamako a une faible capacité de stockage, soit 25 tonnes, les abattoirs à l'intérieur du pays n'ont même pas de chambre froide.

En conséquence, la filière bétail présente de nouvelles opportunités d'investissements, non seulement dans l'industrie de transformation de la viande, mais encore dans le développement des infrastructures nécessaires à la distribution locale et internationale. Il s'agit ainsi d'assurer la construction et la mise à niveau des abattoirs, et de disposer de camions frigorifiques pour le transport en gros de la viande.

Filière peaux et cuirs

En dehors du cheptel sur pied, l'activité d'élevage produit tout un ensemble de dérivés dont la viande, le lait, les cornes et les peaux et cuirs. Ce dernier sous-produit de l'élevage représente environ 2 % de la production du secteur. La production de peaux et cuirs est dominée par deux tanneries, TAMALI (pour les grands ruminants) et TAO (pour les petits ruminants) et compte une multitude de transformateurs artisanaux. Les tanneries exportent la quasi-totalité de leur production tandis que l'artisanat écoule exclusivement sur le marché local.

Le Mali a un avantage comparatif en matière de peaux, avec un indice de spécialisation de 3,4 pour la peau brute et de 2,91 pour la peau tannée. Ce résultat est la conséquence de la spécialisation (surtout en peau de petits ruminants) et de la fidélisation de ses marchés d'exportation.

Pour profiter de sa compétitivité, le Mali devra poursuivre sa spécialisation et profiter des opportunités d'exportation vers certains pays de l'Union européenne dont la demande en matière de maroquinerie se développe, en Italie et en France principalement. De plus, des opportunités apparaissent dans l'exportation de peau pré tannée de caprin aujourd'hui vendue sur le seul marché espagnol en déclin. Il y aurait avantage également à investir dans la remontée en aval de la filière pour produire des peaux fines directement utilisables dans la maroquinerie.

Filière fruits et légumes

L'horticulture est une activité traditionnelle pratiquée depuis longtemps dans le pays. Certaines variétés d'agrumes (la mangue Amélie) ont été introduites à la fin du 19^e siècle par les missionnaires blancs et d'autres (p. ex. les mangues Kent et Keitt) encore plus tardivement par la recherche fruitière des premières années d'indépendance. L'activité a connu un essor appréciable au cours des dix dernières années à la suite de l'accroissement de la demande locale et sous-régionale et des changements d'habitude alimentaire, surtout en milieu urbain. Cet essor s'explique également par l'importance économique de la filière comme source de revenu, surtout pour les ménages pauvres, la persistance de la sécheresse dans le Sahel

¹ International Trade Center, Mali, Identification of industries offering opportunities for investment promotion, Draft Document, 30 May 2002.

ayant conduit ces derniers à rechercher des productions à cycle végétatif court (ce qui est le cas des légumes).

La filière est dominée par la mangue et autres agrumes, le haricot vert, l'oignon, la pomme de terre, la tomate, les choux et les concombres. Ces produits sont cultivés un peu partout au Mali pour autant que l'eau y soit disponible. Toutefois, ces cultures se concentrent principalement dans la moitié sud du pays, avec une spécialisation relative de quelques zones telles que :

- la tomate et le haricot vert dans le périmètre irrigué de Baguinéda;
- la pomme de terre dans la région de Sikasso, sur plus de 300 ha;
- l'échalote dans la zone Office du Niger et dans les plateaux Dogons, sur près de 4 000 ha.

Le manguier est un arbre fruitier relativement plus répandu, la collection malienne dénombrant 87 variétés, avec des records de production dans la région de Sikasso, dans le périmètre Kati-Bamako-Baguinéda, toute la région de Koulikoro, la région de Ségou et le cercle de Kita.

La filière fait vivre un nombre important d'agents (estimé à 100 000) composés de maraîchers, de planteurs, de commerçants et de transporteurs, pour plus de 90 millions de dollars US.

De réelles opportunités existent au Mali dans le domaine de la tomate. Avec une production de 55 000 tonnes en 2001, le Mali est, avec le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Niger, l'un des plus importants producteurs de tomate des États de l'UEMOA. En ce sens, une étude du International Trade Center¹ relève que, pour un pays enclavé tel que le Mali, confronté à des difficultés de transports des fruits et légumes frais, la transformation de la tomate en concentré, en vue de son exportation dans la région, est un domaine à exploiter.

Les exportations de fruits et légumes représenteraient à peine 10 % du volume total de commercialisation contre 90 % de vente locale. Le marché des transformées de fruits et légumes est dominé par les importations (essentiellement européennes) compte tenu de la faiblesse de la transformation locale qui est de surcroît artisanale. L'absence d'industrialisation dans la transformation des fruits et légumes fait apparaître un domaine d'investissement opportun. À ce titre, deux projets d'investissements étrangers en 2002 (par la société Lafico-Mali) (tableau II.7) et 2003 (par la société de Conservation agroalimentaire) visent la mise en place d'unités de transformation de fruits et légumes.

TABLEAU III.3. L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB (millions \$) dont :	2 550	2 438	2 702	2 829	2 680	2 630	3 149
Filière sylviculture et cueillette	5,6 %	5,4 %	5,2 %	5,4 %	5,5 %	5,2 %	5,0 %
Production sylv. cueil. (millions \$)	151	139	149	159	154	143	166
Valeur ajoutée sylv. cueil. (millions \$)	143	132	141	152	146	136	158
Vente totale (tonnes) dont :							
Vente locale (tonnes)	11 003	11 418	11 895	12 395	12 901	13 427	13 975
Exportation (tonnes) dont :							
Mangue	756	716	1448	565	2 151	1 889	1 131
Haricot vert	489	516	626	660	497	521	403
Exportation Mali (millions \$) dont :	512	620	620	637	663	790	947
Exportation mangue (mille \$)				217	489	405	443
Exportation pomme de terre (mille \$)							26

Source : CNUCED, en se fondant sur les Comptes économiques du Mali de la DNSI (2003).

Filière céréales

Les céréales représentent une part importante de la production agricole et occupent presque tous les agriculteurs du pays. Elles constituent la base de l'alimentation de la population. Les zones de production par excellence sont le sud, le centre et le centre-ouest du pays. Les principales spéculations sont le riz, le mil-sorgho, le maïs et le fonio. À l'exception du riz, toutes ces céréales sont depuis longtemps cultivées traditionnellement au Mali. En effet, le riz est d'introduction relativement récente et aujourd'hui plus intensément cultivé à l'Office du Niger, sur plus de 60 000 ha aménagés sur un potentiel de 960 000 ha, pour la moitié de la production nationale.

Il existe au Mali une demande croissante en céréale. Ainsi, les importations entre 2001 et 2002 sont passées de 74 000 mt à 115 000 mt, ce qui atteste des opportunités d'investissement dans la filière en vue de couvrir la demande locale.

En moyenne, les céréales contribuent pour 16 % à la réalisation du PIB. À lui seul, le riz représente près du cinquième de ce pourcentage. Si la production des autres céréales est supérieure en volume à celle du riz, la tendance est à l'accroissement de la production rizicole. À partir de 2001, la valeur de la production de riz dépasse celle du mil-sorgho (tableau III.4).

Les céréales maliennes s'écoulent essentiellement sur le marché local, dans les foires hebdomadaires des zones de production et les marchés des centres urbains. Le mil-sorgho et le maïs s'exportent de plus en plus dans la sous-région (Burkina, Niger et Sénégal). Depuis la dévaluation, le riz aussi connaît un relatif dynamisme à l'exportation, surtout sur les marchés ivoirien et sénégalais. Il existe de réelles possibilités d'accroissement de la production irriguée de riz et d'augmentation des exportations sur les marchés limitrophes et au-delà. Le maïs pourrait également constituer un important intrant dans la fabrication de l'aliment bétail pour le cheptel malien et pour l'exportation.

TABLEAU III.4. L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PIB (millions de \$) dont :	2 550	2 438	2 702	2 829	2 680	2 630	3 149
Filière céréales dont :	18 %	16 %	15 %	15 %	15 %	15 %	16 %
Riz	3 %	3 %	3 %	3 %	4 %	3 %	4 %
Production (millions de \$) dont :							
Riz	95	103	107	124	129	113	158
Mil sorgho	242	168	185	166	174	132	149
Maïs	39	34	42	41	40	19	22
Valeur ajoutée (millions de \$) dont :	468	392	417	437	398	382	516
Riz	73	81	83	96	102	89	123
Production (milliers de tonnes) dont :							
Riz dont :	416	553	512	634	722	671	846
Office du Niger	56 %	44 %	52 %	44 %	42 %	52 %	
Mil-sorgho	1 417	1 279	1 200	1 413	1 508	1 394	1 311
Maïs	264	290	338	385	332	223	302
Vente							
Vente locale de riz (millions de \$)			17	20	20	18	20
Exportation (t-km) dont :							
Riz	200	182	109	207			
Mil-sorgho	7 454	8 083	8 332	12 181	10 846	28 180	
Maïs						373	
Consommation de riz (milliers de tonnes) dont :							
Production locale		423	440	489	470	491	
Importation		355	392	424	412	433	
		68	48	65	58	58	

Source : CNUCED, basé sur les Comptes économiques du Mali de la DNSI (2003).

Afin de profiter de son avantage comparatif sur le plan du riz, le Mali devra davantage investir dans l'aménagement de superficies à l'Office du Niger, où les rendements atteignent six à sept tonnes à l'hectare, voire dix tonnes, et dans l'installation de décortiqueuses plus performantes pour satisfaire aux exigences de qualité des marchés d'exportation. Les limites de la compétitivité de cette filière se situent davantage du côté de l'offre que de la demande, d'autant plus que tous les pays de la sous-région, y compris le Mali, sont importateurs nets de riz. Ainsi, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée et le Ghana ont importé en 2001 près de deux millions de tonnes de riz. L'UEMOA importe les deux tiers de sa consommation de riz. Pour combler ce déficit, il faut accroître la production par une extension de 200 000 ha des superficies aménagées dans la seule zone de l'Office du Niger, soit seulement 20 % du potentiel de cette zone.

Filière sucre

La production de sucre au Mali découle de la culture de canne à sucre dans les périmètres irrigués de l'Office du Niger. Les possibilités d'expansion de cette culture sont à la dimension du potentiel exploitable de tout l'Office du Niger, soit plus de 900 000 hectares de terre. La seule unité de fabrication de sucre installée produit dans ses deux usines de Dougabougou et de Séribaba 30 000 tonnes de sucre en poudre par an. À cette production sucrière, il faut ajouter une production annuelle moyenne de près de 200 hectolitres d'alcool, ainsi qu'une importante production de mélasse utilisée comme sous-produit dans la fabrication d'aliment bétail. On doit ensuite ajouter à ces deux sous-produits que sont l'alcool et la mélasse l'utilisation possible d'autres sous-produits de la transformation de la canne à sucre dans la fabrication de papier et la production d'énergie.

La production locale de sucre est principalement destinée au marché local et répond à peine au tiers de la demande totale. Elle fait toutefois l'objet de timides exportations sur certains marchés de la sous-région. Comme toute la zone de l'UEMOA, le Mali est un importateur net de sucre (75 000 tonnes en 2002). En effet, l'UEMOA produit 300 000 tonnes de sucre par an pour une consommation de plus de 500 000 tonnes, ce qui en fait un importateur net du reste du monde, principalement du Brésil et de l'Union européenne.

Vu les possibilités d'expansion de la culture de canne à sucre à l'Office du Niger, l'implantation de nouvelles usines sucrières permettrait de satisfaire aux besoins locaux de consommation, et de prendre une part importante du marché de l'UEMOA, dont le déficit se chiffre à plus de 200 000 tonnes de consommation annuelle. À cet effet, une nouvelle société à capitaux américains devrait bientôt débiter ses activités avec une production prévue de 170 000 tonnes de sucre. Ceci portera la production totale du Mali à 200 000 tonnes, dont plus de la moitié exportable sur les marchés de la sous-région, l'UEMOA et la Mauritanie, qui consomment 110 000 tonnes par an sans la moindre production locale.

Le Mali pourra étendre ses exportations de sucre vers l'Union européenne, laquelle, au titre de l'initiative « Tout sauf les armes » procède à une libéralisation des importations de sucre en provenance des PMA entre 2006 et 2009. Par ailleurs, le Mali pourrait également développer ses exportations d'alcool sur la France, qui est le 3^e importateur mondial de ce produit avec 10 % du marché global, d'autant qu'il s'agit là d'un marché dynamique avec un taux de croissance des importations de 7 % de 1997 à 2001.

Autres opportunités d'investissement

Le tourisme

Le Mali dispose d'un important patrimoine touristique, naturel, culturel et historique. Les plus importantes curiosités naturelles sont :

- les falaises de Bandiagara;
- la boucle du Baoulé;
- le parc d'animaux sauvages du Gourma; et
- les bassins des fleuves Sénégal et Niger.

Le tourisme culturel et historique est axé sur les anciennes mosquées de Djenné et de Tombouctou, les tombeaux des Askia (rois de l'empire Songhaï) et les sites préhistoriques du désert du Sahara.

Pour la promotion du secteur, les principaux intervenants sont les agences de voyage, les groupements hôteliers et les guides, tous sous la coordination générale de l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO).

Les principales destinations des touristes au Mali sont les plateaux Dogon, la ville historique de Tombouctou et la mosquée de Djenné. Le tourisme au Mali se caractérise donc par ses sites culturels, ce qui le distingue de certains pays africains à grande affluence touristique, principalement visités pour leur milieu naturel comme le Kenya (pour son parc animalier) et le Sénégal (pour son littoral et l'île de Gorée).

On dispose ici aussi de peu de statistiques permettant d'évaluer l'importance économique réelle de la filière mais on sait qu'elle présente un vaste potentiel de développement. Le Mali n'accueillerait qu'environ 100 000 touristes chaque année, ce qui en fait une destination marginale par rapport à l'Égypte, le Maroc ou le Sénégal. Les sites restent malgré tout uniques au monde et devraient susciter davantage de curiosité. La mosquée de Djenné et la cité historique de Tombouctou sont inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui en fait des centres d'attraction touristique par excellence et la principale source de compétitivité du tourisme culturel au Mali.

Leur faible fréquentation peut s'expliquer par leur accès difficile, une capacité d'accueil des structures hôtelières, une qualité des prestations de service insuffisantes ainsi qu'un développement faible du trafic aérien intérieur. Toutefois l'organisation de la Coupe Africaine des Nations (CAN), qui a eu lieu au Mali en 2002, a généré un développement des

structures d'accueil, avec en particulier la construction d'hôtels de qualité, et une amélioration des prestations de services touristiques. De plus, 53 % des projets d'IED agréés au Code des investissements en 2001 relevaient du domaine de l'hôtellerie – qu'il s'agisse de construction ou de réhabilitation d'hôtels (graphique II.4).

En conséquence, la spécificité culturelle du tourisme au Mali doit être exploitée par la poursuite du développement des infrastructures touristiques, l'amélioration de la qualité des prestations de services (par un investissement dans la formation de la main-d'œuvre) et enfin par des mesures visant à désenclaver les sites comme les plateaux Dogon.

Filière sel gemme

Le sel gemme est extrait des zones salines de Taoudénit dans le nord du Mali et est essentiellement destiné à l'alimentation des ruminants. L'extraction a toujours été manuelle, dans des conditions très pénibles (jadis des travaux forcés à la suite des condamnations pénales), sans perspective d'implantation de véritable unité industrielle.

L'exploitation du sel gemme est le fait de petits producteurs individuels non organisés, ni en groupement professionnel, ni en association ou « ton » (genre répandu de groupements au Mali) villageois.

PAYS	TOURISME INTERNATIONAL, NOMBRE D'ARRIVÉES		TOURISME INTERNATIONAL, RENTRÉES DE FONDS			
	1991	2001	pourcentage du total des exportations		des \$ actuels	
			1991	2001	1991	2001
Algérie	1 193 000	901 420	1	0 ^c	84 000 000	102 000 000 ^c
Burkina Faso	80 000	125 720 ^a	5	11	16 000 000	42 000 000
Côte d'Ivoire	200 000	301 000 ^a	2	1 ^c	62 000 000	57 000 000 ^c
Guinée	..	36 920	2	2	13 000 000	14 060 000
	38 000		9	11 ^c	38 000 000	71 000 000 ^c
Mauritanie	..	30 000 ^c	3	8 ^b	12 000 000	28 000 000 ^b
Niger	16 000	52 000	4	8 ^b	16 000 000	24 000 000 ^b
Sénégal	234 000	389 430 ^c	13	10 ^c	171 000 000	140 000 000 ^c
Afrique subsaharienne	8 055 926	17 931 282 ^c	4	6 ^c	3 278 030 336	7 029 502 464 ^c

Source : CNUCED, en se fondant sur les Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, 2003, <http://publications.worldbank.org/WDI/>.

^a Données pour l'année 1998.

^b Données pour l'année 1999.

^c Données pour l'année 2000.

La poursuite, voire le développement de l'extraction du sel gemme, tient au développement de l'élevage et à l'importance de ce sel pour une bonne alimentation des animaux.

Le sel gemme est principalement destiné au marché local et plus particulièrement aux zones pastorales comme la région de Mopti et les zones nomades du Nord. Il pourrait tout aussi bien s'exporter vers les pays de la sous-région à tradition d'élevage comme le Burkina, le Niger et la Mauritanie.

Filière oléagineuse

La filière des oléagineux comprend la graine de coton, l'arachide et la noix de karité. Le tourteau de coton est un sous-produit de la transformation de la graine de coton en huile.

Les produits de la filière des oléagineux sont principalement destinés au marché local avec de timides exportations sur les pays limitrophes et en Europe pour l'amande de karité. Les exportations sur l'Europe pourraient encore augmenter d'autant que les normes européennes admettent désormais le sous-produit de karité dans la fabrication du chocolat.

Il existe malheureusement très peu de données sur le volume de production, la commercialisation et les coûts d'exploitation des différents éléments de la filière. Toutefois, on estime à près de deux millions de dollars US la valeur moyenne annuelle des exportations dominées par le tourteau de coton puis l'amande de karité.

L'exploitation des opportunités de la filière des oléagineux nécessite une promotion commerciale plus importante et une plus grande diversification des marchés d'exportation en vue de mieux tirer avantage de la compétitivité du Mali.

Secteur des mines et hydrocarbures

Actuellement, l'apport de la filière or est considérable dans l'économie nationale, contribuant pour près de 12 % du PIB. L'or est aujourd'hui le premier produit d'exportation du Mali (66 tonnes en 2002 contre 29 000 en 2000), avec les mines d'or de Syama, Morila (Sud du Mali) et de Sadiola (Ouest du Mali). En plus de ces mines, il existe de nombreux autres indices et gisements d'or reconnus en de nombreux endroits du pays et en relation avec le Birimien.

TABLEAU III.6. PRODUCTION D'OR BRUT EN KG DES SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION MINIÈRE

	2000	2001	2002
Mines de Syama	5 640	2 081	0 ¹
Mines de Sadiola	16 802	20 794	16 185
Mines de Morila	4 208	23 442	38 915
Mines de Yatéla	0 ²	4 991	8 585
Total	26 680	51 308	63 685

Source : Direction nationale de la géologie et des mines (DNGM), Mali.

¹ Les Mines de Syama n'ont pas produit en 2002. Pour leur reprise, il est prévu que RESOLUTE MINING d'Australie signe un contrat d'option au mois d'avril 2004. Source : DNGM.

² Les mines de Yatéla ont commencé leurs activités en 2001. Source : DNGM.

En outre, le sous-sol recèle d'autres substances minérales, pour lesquelles, à ce jour, aucune compagnie étrangère n'intervient dans l'exploration ou l'exploitation. Ces substances minérales sont identifiées comme suit par la DNGM :

- Diamant : des indices sont situés dans les zones de Kéniéba et l'Adrar des Iforas avec la découverte de huit pipes kimberlitiques diamantifères;
- Fer : des gisements de fer à Diamou, Djidian et Balé au sud de Kita (région de Kayes) avec des réserves estimées à 1,360 milliards de tonnes de minerai;
- Bauxite : le gisement de bauxite est situé dans la région de Kayes avec des réserves estimées à environ 1,2 milliards de tonnes de minerai;
- Manganèse : des gisements de manganèse sont situés à Tassiga, Tondibi, Agaula et Ofalikin au Sud-Est et Sud-Ouest d'Ansongo (région de Gao) avec des réserves d'environ 100 millions de tonnes de minerai;
- Uranium : des indices à Faléa et Loulo dans la région de Kayes avec environ 5 000 tonnes d'U3O6 et à Samit au Nord-Est de Gao avec des réserves estimées à 200 tonnes d'U3O2 à 0,085 %;
- Phosphates : des gisements sont situés dans la vallée du Tilemsi au nord de Bourem dans la région de Gao. Le plus important gisement est celui de Tamaguilelt avec des réserves estimées à 20 millions de tonnes;
- Calcaire : les gisements et indices de calcaire sont surtout connus dans le Mali Occidental (région de Kayes), Central à Goundam et Hombori (région de Tombouctou et Mopti), dans la région de Koulikoro avec des réserves évaluées à environ 122 millions de tonnes;
- Marbres : les gisements de marbres (blanc, jaune, noir) sont situés dans la région de Kayes (Bafoulabé, Sélinkégni et Madibaya). Les réserves sont estimées à 60 millions de tonnes;
- Plomb-zinc : des indices sont situés au Nord-Est de Bougouni (région de Sikasso et à Fafa au Sud-Est d'Ansongo (région de Gao) et le gisement de Tessalit (région de Kidal) avec des réserves estimées à 1,7 million de tonnes de minerai à 5-10 % Zn, 2 % Pb et 1 gramme/tonne d'or.

Depuis 1970, le Gouvernement du Mali a ouvert son secteur minier aux investisseurs privés et a, en conséquence, élaboré une réglementation qui évolue en fonction de la connaissance de la géologie et du potentiel minier du pays. Ainsi le Code minier de 1970 a été révisé en 1991 et 1999. Par ailleurs, le Code pétrolier de 1969 a été également révisé. La nouvelle version a été adoptée en Conseil des Ministres le 24 septembre 2003 et est en attente d'être approuvée par l'Assemblée nationale.

Autres opportunités dans l'industrie

En raison de l'accélération des privatisations au cours des trois dernières années, la demande en nombres de produits industriels s'est largement accrue, représentant des opportunités intéressantes pour les investisseurs (produits chimiques, pétrole, matériaux de construction).

La demande en particulier est significative dans le cadre des matériaux de construction, qui sont à 70 % importés, alors que le pays renferme d'importantes ressources en matières premières, telles que l'argile ou le calcaire. Les importations en matériaux de construction ont augmenté en particulier à partir de 2001, aux fins de l'organisation de la Coupe Africaine des Nations (CAN) qui s'est déroulée au Mali en 2002. Plusieurs sociétés étrangères (chinoises principalement) opèrent actuellement dans le domaine des matériaux de construction et de développement des infrastructures, tandis que d'autres prospectent les opportunités dans le secteur. Dans le domaine de la cimenterie par exemple, la demande est en constante augmentation : les importations de ciment ont doublé entre 1998 et 2002 et sont passées de 18 à 39 milliards de Fcfa.

Enfin, pour démontrer de la volonté d'un développement industriel du pays, on peut mentionner la zone industrielle à venir de Dialakobougou, à environ 10 km de Bamako. Conçue pour être un pôle de développement du pays, la zone industrielle prévoit cinq secteurs d'activité : les entrepôts, les grandes industries, le commerce et les services, les PME et enfin, un secteur résidentiel. Le site accueillera les premières implantations industrielles d'ici juin 2005 (pour des informations complémentaires, contacter le CNPI).

Créé en 1965 par le fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED), Industrial Promotion Services (West Africa) IPS (WA) est une institution de promotion industrielle au service du développement. Elle s'est implantée au Mali en 1978 avec la création de TOLMALI. Depuis cette date, IPS (WA) réalise au Mali des performances remarquables, s'appuyant successivement sur les unités TOLMALI, ALUMALI et EMBALMALI dans un climat serein et apaisé. Au moment de leur création, ces unités industrielles ont toutes bénéficié des avantages du Code des Investissements en République du Mali.

I.C. Amadou
Directeur général
Embalmali /TOLMALI



Système législatif et judiciaire

Historique et fondement

La constitution du 25 janvier 1992 consacre l'indépendance de la justice des pouvoirs législatif et exécutif et dans le même temps, la suppression des juridictions d'exception. Désormais, toutes les décisions concernant les magistrats et juges, avancements, révocations, mutations, etc., sont prises par le Conseil Supérieur de la Magistrature.

Les lois et règlements sont inspirés du droit commun, d'essence française. Les lois régissant les affaires (commerciales ou industrielles) procèdent de cette même inspiration.

Système judiciaire

La Cour Suprême du Mali est la plus haute juridiction du pays. Elle est suivie des Cours d'Appel, puis des Tribunaux de Première Instance. Ce système sera bientôt complété par des tribunaux militaires pour juger les agents des forces armées, de la sécurité et des douanes. Les affaires criminelles quant à elles sont jugées par une Cour d'Assises. Enfin, les affaires commerciales sont tranchées par les Tribunaux de commerce. Quelle que soit la juridiction, les arrêts sont rédigés en français.

Le Mali a ratifié la Convention internationale sur le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) du 18 mars 1965. Il est également signataire de tous les actes du Traité OHADA relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

Système législatif

Les lois sont édictées par l'Assemblée Nationale unicamérale. Pour devenir lois, les actes soumis à cette Assemblée doivent être adoptés en séances plénières et promulgués par le président de la République.

Appareil administratif

En dépit des améliorations accomplies aux fins d'une bonne gouvernance, l'administration publique souffre encore d'un certain nombre de lacunes, propres à dissuader des investisseurs potentiels à s'installer au Mali. On mentionnera notamment :

- le manque d'anticipation;
- la lenteur dans la prise de décision et dans l'exécution;
- la non-compensation des préjudices subis en raison de l'inefficacité du système;
- des lourdeurs bureaucratiques et, à l'instar de beaucoup de pays en développement, des cas de corruption au sein de l'administration publique. À ce titre, le gouvernement a lancé un programme de lutte contre ce type de pratique, avec notamment l'instauration d'un Vérificateur général ayant pour fonction le contrôle de l'utilisation des ressources publiques par les administrations, les entreprises publiques ainsi que les associations qui perçoivent des subventions publiques. Le Vérificateur général devrait être opérationnel en 2004;
- une part trop importante accordée aux relations interpersonnelles au détriment d'une neutralité professionnelle.

Un renforcement des capacités humaines, particulièrement dans les services de promotion des affaires, serait de nature à réduire ces lacunes institutionnelles.

Protection de la personne et de la propriété

Les droits et libertés individuelles et collectives ainsi que le respect de la propriété privée sont garantis par la Constitution de la République du Mali. Toute expropriation par l'État pour l'intérêt public ne peut intervenir que conformément à la loi et après une juste et équitable compensation.

Cadre institutionnel

Le Guichet unique de création d'entreprises, sous la tutelle du Centre national de promotion des investissements (CNPI) et la Direction nationale de la géologie et des mines (DNGM), pour le cas spécifique des investissements miniers, sont les plus importants cadres institutionnels de l'investissement privé au Mali, qu'il soit national ou étranger, sans discrimination.

Il appartient à ces institutions :

- de fournir aux investisseurs l'ensemble des prestations administratives et légales nécessaires à la création d'entreprises;
- de délivrer les autorisations d'exercice; et
- d'accorder toutes les facilités, concessions et incitations contenues dans le Code des investissements et dans le Code minier.

À l'échelle internationale, le Mali est membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), ainsi que de la Convention internationale sur le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). Il a également adhéré à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle du 20 mars 1883 et est signataire du traité de coopération en matière de brevets du 19 juin 1970.

Enfin, le Mali est lié par quelques accords bilatéraux de coopération qui contiennent toujours un volet relatif à la garantie réciproque des investissements.

Encadré IV.1. Accords bilatéraux de promotion des investissements et dates de conclusion

Afrique du Sud	4 mars 1995
Algérie	11 juillet 1996
Cameroun	18 mai 2001
Égypte	9 mars 1998
France,	26 septembre 1994
Japon	16 septembre 1964
Malaisie	16 novembre 1990
Pays-Bas	13 juillet 2003
République Fédérale d'Allemagne, Bonn	28 juin 1977
Suisse	8 mars 1978
Tunisie	1 ^{er} juillet 1990

Source : Registres, de 1960 à 2003, des accords et conventions bilatéraux, du Ministère des affaires étrangères, Bamako.

Encadré IV.2. Conventions fiscales pour éviter la double taxation

Algérie	31 janvier 1999
France	22 septembre 1972
Russie	25 juin 1996
Tunisie	18 avril 2000

Source : Registres, de 1960 à 2003, des accords et conventions bilatéraux, du Ministère des affaires étrangères, Bamako.

Entrée et sortie

Enregistrement

Les principaux types d'autorisation d'exercice délivrés au Mali sont :

- l'enregistrement (délivré par le CNPI) pour les prestataires de services;
- la décision du Ministre chargé de l'industrie pour les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes;
- l'arrêté du Ministre chargé de l'industrie pour les entreprises éligibles au Code des investissements;
- Les dispositions relatives aux entreprises éligibles au Code minier et au Code pétrolier (l'autorisation d'exploration est attribuée par le Directeur des Mines, l'autorisation de prospection, le permis de recherche et l'autorisation d'exploitation de petites mines sont attribués par le Ministre des Mines et le permis d'exploitation par le Décret).

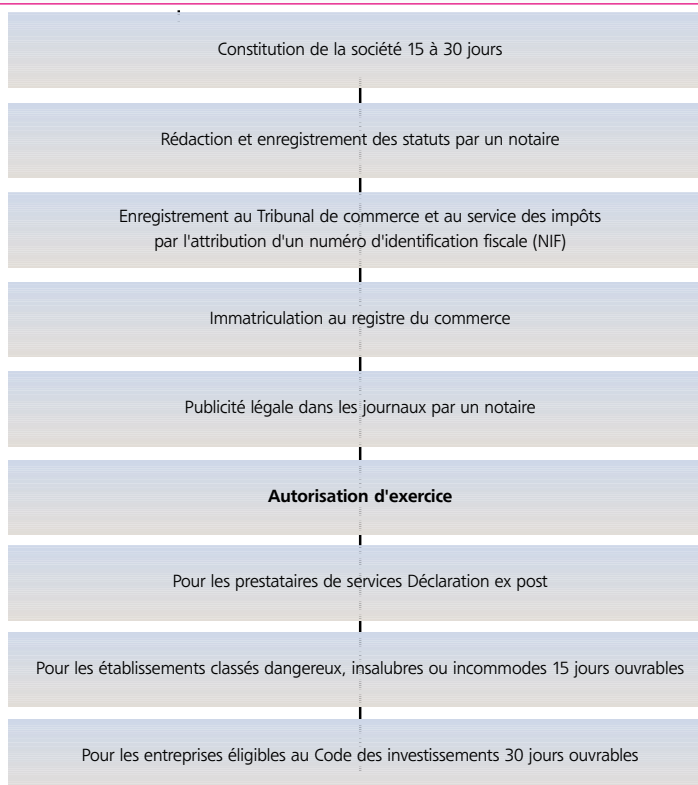
Autorisation d'exercice

Quel que soit le montant de l'investissement, les délais de délivrance des autorisations ne peuvent excéder, sous peine d'octroi tacite desdites autorisations :

- 15 jours ouvrables pour les décisions; et
- 30 jours ouvrables pour les arrêtés d'agrément au Code des investissements.

Le décret 97-203/P-RM du 27 juin 1997 modifiant le décret 96-030 du 25 janvier 1996 qui fixe les formalités administratives de création d'entreprise prévoit la procédure de déclaration *ex post*, permettant aux investisseurs qui ne sollicitent pas d'agrément au Code des investissements d'obtenir, au moment du dépôt de leurs dossiers, un numéro d'enregistrement qui tient lieu d'autorisation d'exercice.

GRAPHIQUE IV.1. ETAPES DE CRÉATION D'ENTREPRISE



Source : CNPI.

Permis de construire

La réalisation physique des investissements reste soumise à l'approbation du plan architectural des services compétents d'urbanisme et de construction, à l'échelon local, régional et national. L'approbation suppose au préalable la présentation du titre de propriété (lettre d'attribution, bail emphytéotique, titre foncier) du site d'implantation.

Encadré IV.3. Le CNPI, porte d'entrée des investisseurs

En vue de promouvoir une économie de marché, de limiter l'intervention des pouvoirs publics dans les secteurs de production et d'appuyer la relance économique, le gouvernement a créé le 3 décembre 1996 le Centre National de Promotion des Investissements (CNPI), une structure pilotée par un Conseil d'Administration regroupant les représentants du secteur privé et du secteur public. Le CNPI est actuellement dirigé par M. Oumar Dia.

Établissement public à caractère administratif, le CNPI est chargé de coordonner et d'animer en relation avec le secteur privé les politiques et les stratégies du gouvernement en matière de promotion des investissements.

Ainsi, pour établir un véritable partenariat entre l'État et le Secteur privé dans le domaine de la promotion des investissements, le gouvernement a assigné au CNPI les principales tâches suivantes. Il s'agit de promouvoir les investissements en organisant et coordonnant, en liaison avec les administrations et services concernés, des campagnes d'information et de promotion sur le Mali dans le domaine des investissements. Il s'agit en outre d'assister les investisseurs, en leur délivrant, ou en leur faisant délivrer les autorisations d'exercice dans les secteurs d'activités définis par Décret pris en Conseil des Ministres, en sa qualité de guichet unique. Aussi, le CNPI encourage le développement de partenariats concrets entre les entreprises maliennes et celles d'autres pays. Enfin, le CNPI joue un rôle dans la formation et la diffusion. Il peut en effet former des hommes d'affaires maliens à la préparation et à la négociation des contrats de partenariat; contribuer au renforcement des bureaux de formation et d'études en vue d'améliorer la qualité de leurs prestations; et préparer des foires, forums, séminaires et autres rencontres relatifs à la promotion des investissements en République du Mali et y participer.

Source : CNUCED, en se fondant sur des informations fournies par le CNPI.

Accès à la propriété immobilière et foncière

L'acquisition de propriété immobilière ne souffre d'aucune restriction opposable aux investisseurs étrangers. De même, l'investissement étranger direct est admis dans l'acquisition de toute valeur mobilière et dans la privatisation des entreprises publiques. Par ailleurs, le code domaniale et foncier reconnaît le droit de propriété foncière à tout individu ou personne morale. Toute entreprise enregistrée peut acheter, posséder et vendre des terrains dans les limites réglementaires.

Gestion du capital

Une fois leurs entreprises créées, les investisseurs, étrangers comme nationaux, jouissent de tous les pouvoirs d'augmentation ou de diminution et de modification de la structure du capital conformément au statut desdites entreprises.

Dissolution

La cessation volontaire des activités peut être décidée par les investisseurs conformément aux statuts de leurs entreprises. Un syndic sera commis à cet effet par le tribunal de commerce. La durée de la procédure judiciaire de liquidation dépend de l'importance des actifs et passifs de l'entreprise en cause.

Propriété et contrôle de la gestion

Le montant et la structure du capital de l'entreprise sont laissés à la libre appréciation des investisseurs sans qu'aucun quota de participation des nationaux ne soit imposé.

Propriété intellectuelle

Dans le cadre de son appartenance à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (l'OAPI), le Mali a créé en 2002 le Centre Malien de Promotion de la Propriété Intellectuelle (CEMAPI), qui est chargé d'appliquer les règles et directives administratives en vue de l'obtention des titres de propriété industrielle tel que prévu par les conventions signées par le Mali, notamment :

- la Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle;
- la Convention de Stockholm instituant l'OMPI;
- le Traité de coopération en matière de brevet; et
- l'Accord de Bangui (1977) portant création de l'OAPI.

Le CEMAPI est l'organe officiel responsable de la protection de la propriété industrielle, à savoir les brevets d'invention, les marques de produits et de services et les noms commerciaux. Dans l'espace de l'OAPI*, la protection couvre les 16 États membres, soit 100 millions d'individus.

Protection de l'investissement

Expropriation

Aucun investisseur privé, national ou étranger, ne peut être exproprié, sauf pour intérêt public à la seule condition d'une juste et préalable compensation. À ce jour, aucune expropriation pour intérêt public n'a été enregistrée.

* Les 16 États membres de l'OAPI sont les suivants : Bénin, Burkina, Cameroun, Centre Afrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Règlement des différends

Les différends entre investisseurs, résidents et non résidents, sont réglés par le Tribunal de commerce. Les différends entre les investisseurs étrangers et l'État sont d'abord réglés à l'amiable puis, en cas d'échec, selon la procédure définie par les accords bilatéraux de protection des investisseurs conclus entre le Mali et le pays d'origine de l'investisseur. En dernier recours, les deux parties suivent la procédure d'arbitrage prévue par la Convention internationale sur le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

Transfert de capitaux

Les transferts de capitaux sont réglementés conformément aux dispositions de la zone franc. L'entrée de devises au Mali n'est pas limitative mais la sortie de capitaux hors de la zone franc fait l'objet de restrictions. Si les intérêts, les dividendes, le transfert de sommes nécessaire à l'amortissement contractuel de dettes ainsi qu'au remboursement de crédits à court terme consentis pour le financement d'opérations commerciales et industrielles, le produit de la liquidation d'investissement et toute autre rémunération périodique d'un capital sont transférés librement sur simple présentation de pièces justificatives à l'intermédiaire habilité, les autres paiements courants de plus de 300 000 Fcfa à destination de l'étranger sont soumis à une autorisation de change délivrée par le ministre chargé des finances.

Incitations fiscales

Un nouveau code des investissements est en cours d'élaboration pour renforcer le caractère incitatif des investissements. Le renforcement s'opérera par l'octroi d'exonérations de droit de douane sur les équipements et intrants importés, par l'extension des avantages accordés dans l'ancien Code à la diversification et à la réhabilitation d'entreprises, ainsi qu'à la valorisation des matières premières d'origine locale.

L'actuel Code des investissements, toujours en vigueur, accorde des avantages selon trois types de régime :

Régime A pour les entreprises dont l'investissement est inférieur à 100 millions de francs CFA (1 945 \$ US) :

- exonération, pendant les cinq premiers exercices de l'IBIC ou l'impôt sur les sociétés (IS) et de la Contribution des Patentes;
- exonération, pendant les cinq premiers exercices, de l'IRF pour les constructions nouvelles, délai porté à 10 ans pour les entreprises de promotion immobilière.

Régime B pour les entreprises dont l'investissement est supérieur ou égal à 100 millions de francs CFA (1 945 \$ US) :

- exonération, pendant les huit premiers exercices de l'IBIC ou l'impôt sur les sociétés et de la Contribution des Patentes;
- exonération, pendant les cinq premiers exercices, de l'IRF pour les constructions nouvelles, délai porté à 10 ans pour les entreprises de promotion immobilière.

Régime des zones franches pour les entreprises tournées principalement vers l'exportation (minimum 80 % de la production) :

- exonération totale et permanente de tous droits et taxes liés à l'exercice de leurs activités.

Ces avantages spécifiques à la Zone I (District de Bamako) sont renforcés pour les implantations dans les zones II (les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou) et III (les régions de Kayes, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal). Ainsi, les délais d'exonération de l'IBIC et de la Contribution des Patentes sont prolongés de deux ans et quatre ans respectivement dans ces deux zones.

Dans le cas des entreprises privatisées, l'État et l'investisseur peuvent conclure une convention d'établissement pouvant accorder d'autres avantages non contenus dans le Code des investissements.

Régime spécial au secteur minier

En règle générale, les sociétés minières concluent avec l'État des conventions d'établissement qui exonèrent l'investisseur, pendant les trois premières années de production, de tout paiement d'impôt et taxe, à l'exception toutefois des taxes de délivrance et de renouvellement des permis de recherche, des charges et contributions sociales, de l'ITS, des vignettes et des droits de timbre sur les intentions d'importer.

Autres sujets d'intérêt

Régime commercial dans l'espace UEMOA

Dans l'espace UEMOA, sont considérés comme produits originaires des États membres, les produits entièrement obtenus ou ayant fait l'objet d'une ouvraison ou d'une transformation suffisante dans ces États.

Sont considérés comme ayant fait l'objet d'une ouvraison ou d'une transformation suffisante, les produits obtenus à partir de matières premières partiellement ou entièrement originaires de pays tiers à condition que cette transformation entraîne : soit un changement de classification tarifaire dans l'un des quatre premiers chiffres de la Nomenclature Tarifaire et Statistique de l'UEMOA; l'établissement d'une liste d'exceptions mentionnant les cas où le changement de position tarifaire n'est pas déterminant ou imposant des conditions supplémentaires par règlement pris en Conseil des Ministres; soit une valeur ajoutée communautaire (la différence exprimée en pourcentage entre le prix de revient ex-usine hors taxes du produit industriel concerné et la valeur CAF des matières premières, des consommables et des emballages non communautaires, utilisés pour l'obtention du produit fini sous sa forme de livraison au commerce) supérieure ou égale à 30% du prix de revient ex-usine hors taxes de ces produits.

Le certificat d'origine est délivré par les autorités compétentes et visé par le service des douanes de l'État membre où le produit a été entièrement obtenu ou a fait l'objet d'une ouvraison ou d'une transformation suffisante.

Depuis janvier 2003, la circulation des produits transformés est réglementée comme suit :

- la Commission de l'UEMOA accorde le certificat d'origine aux produits ayant 30 % de valeur ajoutée communautaire;
- l'État accorde le certificat dans les cas de :
 - 60 % de matières premières pour les produits entièrement obtenus; ou
 - changement de classification tarifaire dans les quatre premiers chiffres pour les produits à transformation suffisante.

A compter du 1^{er} janvier 2006, toutes les règles d'origine seront transférées aux États de l'UEMOA. Il est envisagé l'extension du TEC à tous les États de la CEDEAO à partir du 1^{er} janvier 2007.

Concurrence et politique des prix

Depuis le début des réformes économiques des années 1980, les prix ne sont plus administrés au Mali.

Afin d'assainir l'environnement concurrentiel, on a créé un Conseil National de la Concurrence chargé de veiller au respect des règles d'une saine concurrence, de prévenir ainsi la constitution de cartels et de lutter contre la fraude.

Les problèmes persistent toutefois en termes de concurrence entre le secteur formel et informel : les entreprises du secteur informel bénéficient de régimes distincts en matière de fiscalité.

Environnement

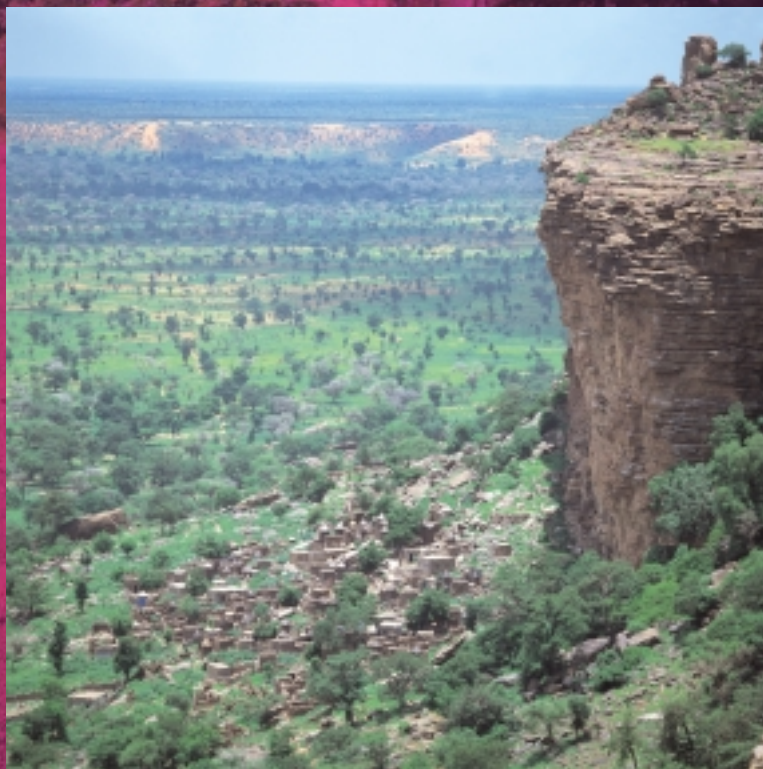
En 1998, le Mali a adopté la Politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) reposant sur quatre fondamentaux, lesquels principes prennent leurs sources dans des conventions ratifiées par le Mali ou dans des lois nationales :

La loi 01-020 prescrit en son Article 3 que les activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement et à la qualité du cadre de vie sont soumises à une autorisation préalable du ministère chargé de l'environnement sur la base d'un rapport d'étude d'impact sur l'environnement (EIE). L'étude d'impact a un caractère préventif et correctif (par des actions de suivi et de surveillance).

Dans la pratique, l'investisseur doit avoir le permis environnemental, juste après l'agrément du ministère de tutelle et bien avant la réalisation proprement dite du projet.

Pays enclavé, le Mali, de par sa position géographique au cœur de l'Afrique de l'Ouest, occupe cependant une position stratégique. Le renforcement des infrastructures de base constitue l'une des priorités des hautes autorités du Mali et la Manutention Africaine contribue depuis des dizaines d'années à cette tâche en améliorant de par sa technique, les conditions de travail au niveau du développement des mines, la construction des routes, des barrages, des industries, etc. Tout ce travail est effectué dans un climat serein de stabilité, utile à toute entreprise.

Loïc Courtet
Directeur général
Manutention Africaine, Mali SA





Ce chapitre présente une vue d'ensemble des perceptions de près de 40 entrepreneurs qui ont participé à l'atelier tenu les 10 et 11 novembre 2003 à Bamako. Les participants étaient issus d'entreprises étrangères et locales. Les résultats présentés ci-dessous sont basés sur les discussions qui se sont déroulées au cours de l'atelier et sur les questionnaires confidentiels remplis par les participants au cours de la session réservée au secteur privé.

Observations générales

Les entreprises qui ont participé à l'atelier ont, en majorité, constaté que le climat d'investissement au Mali a connu des progrès considérables dans les années récentes. Parmi les atouts principaux qui caractérisent le pays sont mentionnés la sécurité politique et la stabilité économique, une croissance importante et une position géographique centrale dans la sous-région qui permet – au moins en théorie – l'accès direct aux marchés des sept pays membres de l'UEMOA. D'autres facteurs identifiés, moins fréquemment, procèdent de l'existence de vastes ressources naturelles (notamment dans l'agriculture, le coton et le secteur minier) et d'une attitude entreprenante des maliens qui permet aux entreprises étrangères de s'intégrer plus facilement dans le pays. Même si des problèmes administratifs existent, des progrès considérables en matière d'établissement sont constatés.

Selon les participants de l'atelier, les principales opportunités existent dans l'agriculture, notamment le coton et la production de fruits, légumes et de viandes rouges. Le secteur minier, également, offre de nombreuses opportunités pour les investisseurs.

Les trois domaines qui requièrent, en priorité, une attention du gouvernement, sont, de l'avis des investisseurs, la fiscalité, l'amélioration du niveau de compétence de la main-d'œuvre et la justice. Des lenteurs et un fonctionnement déficient de la justice (en particulier, dans le cadre du droit du travail) sont en effet à regretter. Reconnaisant les progrès réalisés dans le domaine de l'accès aux services de base, les entreprises présentes à l'atelier ont néanmoins souligné que les coûts des facteurs économiques constituent des obstacles importants à la production industrielle au Mali.

Quand bien même la situation n'est pas idéale aux fins d'établissement des investisseurs étrangers, de manière générale, les entrepreneurs qui ont participé au processus d'élaboration du guide ont affirmé que le gouvernement avait réalisé de grands progrès.

Observations spécifiques

Climat politique et économique

Tous les participants de l'atelier ont souligné la sécurité publique comme l'un des principaux avantages du pays. Le Mali est caractérisé par un climat de non-violence : selon les participants, il n'existe en effet aucun risque politique sérieux. De plus, les représentants du secteur privé notent que le pays ne connaît aucun problème sérieux de criminalité ou de tendances religieuses radicales. La prise d'otages de 2003 – au cours de laquelle plusieurs touristes européens ont été pris en otages dans le Sahara algérien et libérés quelques mois plus tard, à la suite de l'intervention du gouvernement malien – est interprétée par les représentants du secteur privé comme une preuve de la volonté du gouvernement malien d'assurer un climat pacifique dans le pays.

Fiscalité

Le pays ne connaît pas de problème particulier de pression fiscale. En règle générale, les taux d'imposition restent compétitifs par rapport aux pays voisins. Le problème réside plutôt au niveau de l'application des textes par l'administration; en effet, les entreprises critiquent notamment le défaut de transparence de certaines réglementations et les visites fréquentes de fonctionnaires de l'administration fiscale. Les entrepreneurs ont aussi souligné un traitement distinct appliqué aux entreprises du secteur dit "informel" et du formel. À titre d'exemple, les premières ne paient qu'une taxe synthétique dont le tarif est fonction du chiffre d'affaire de l'exploitant. Il a été constaté que l'administration fiscale n'a connu qu'une timide évolution dans les années récentes.

Ressources humaines

La formation insuffisante de la main d'œuvre est l'un des problèmes les plus sérieux auquel est confronté l'investisseur étranger au Mali. Dans pratiquement tous les métiers, les cadres suffisamment qualifiés sont difficiles à trouver. Il est certes possible de recruter des cadres ressortissants des pays voisins, mais cette option reste limitée, eu égard aux salaires plus élevés réclamés par ce personnel expatrié. Toutefois, les entreprises qui ont participé à l'atelier constatent une certaine amélioration de la situation, grâce, principalement, aux efforts de formation continue mis en place par les entreprises. Ces efforts devraient être supportés plus énergiquement par le secteur public. La mentalité des maliens est caractérisée par un haut niveau de discipline et une envie d'apprendre. Les conditions de travail sont, quant à elles, caractérisées par une absence de relations conflictuelles.

Infrastructures et services de base

Le secteur des infrastructures a connu récemment un progrès considérable, notamment en ce qui concerne les télécommunications, les infrastructures aériennes et autres voies de communication (routière et ferroviaire). L'arrivée des opérateurs privés sur le marché a considérablement amélioré les services. Le secteur des télécommunications principalement, mais également celui des transports ferroviaires, ont connu une amélioration des services et une réduction des prix depuis l'arrivée de nouveaux opérateurs privés à la suite des privatisations. Ces progrès semblent être concentrés sur Bamako et quelques autres grandes villes. Les participants de l'atelier ont constaté que l'accès aux services d'infrastructures fiables n'est plus un problème prioritaire pour les entreprises. Le coût des facteurs reste l'obstacle majeur, surtout en ce qui concerne l'électricité dont les tarifs sont bien souvent les plus élevés de l'Afrique de l'Ouest. Les participants ont noté que le gouvernement a pris conscience de l'urgence de ce problème, cependant les opérateurs économiques attendent que des mesures concrètes soient mises en place par l'État et les administrations compétentes.

Priorités et contraintes

Après une première phase de libéralisation de l'économie où les investissements privés ont été orientés vers la reprise des entreprises publiques, les mines et les BTP, les priorités actuelles du gouvernement sont :

- le développement rural compte tenu des disponibilités en terre cultivable inexploitée, de l'importance du cheptel et des productions agricoles valorisables;
- les infrastructures routières pour désenclaver le pays et relier les zones de production aux marchés d'exportation et aux usines de transformation;
- la construction immobilière;
- la poursuite de l'exploitation minière des nombreux gisements déjà identifiés (pétrole, fer, diamant, bauxite, cuivre, gypse, phosphate, calcaire, marbre, sable de verrerie, etc.);
- l'agro-industrie pour une meilleure valorisation des produits agricoles; et
- la distribution des produits de l'artisanat.

Ce sont là autant d'opportunités d'investissement pour tout investisseur privé, quelle que soit sa nationalité, les investisseurs étrangers bénéficiant des mêmes privilèges que les investisseurs nationaux. En effet, conformément à l'article 3 de la loi 91-048/AN-RM du 26 février 1991 portant Code des investissements, « les personnes physiques ou morales, quelle que soit leur nationalité, régulièrement établies au Mali conformément à la législation malienne, exerçant ou désirant exercer une activité qui rentre dans le champ d'application du présent Code, sont assurées des garanties générales et avantages énoncés ... ».

Les principales contraintes auxquelles l'investisseur, national comme étranger, pourrait être confronté demeurent :

- le coût des services de base comme l'eau et l'électricité, le téléphone et le transport;
- la faible qualification de la main-d'œuvre; et
- la lourdeur administrative dans l'acquisition de la propriété foncière.

Annexe 2

52

Liste des investisseurs étrangers

Nom	Pays d'origine	Domaine d'activité		Adresse
1.	Afribone	Canada	Internet	BP. E2016 Bamako Tél. (223) 228 00 00 Fax (223) 228 00 00 Email info@afribone.net.ml
2.	African Goldfields corporation	Canada	Mines	Hippodrome, rue 241 porte 149 Bamako Tél. (223) 221 48 60 Fax (223) 221 48 60 Email agfc@afribone.net.ml
3.	Air France	France	Transport aérien	BP. 204 Bamako Tél. (223) 222 22 12 Fax (223) 222 47 34 Email bkoduaf@afribone.net.ml
4.	Air Liquide / Maligaz	France	Distribution de gaz	BP. 5 Bamako Tél. (223) 221 23 94 Fax (223) 221 47 32 Email maligaz@airliquidemali.com
5.	AngloGold Mali	Afrique du Sud	Mines	BP. E1194 Bamako Tél. (223) 221 47 47 (223) 221 47 23 Email mdiallo@anglogoldmali.com
6.	Ashanti	Ghana	Mines	BP. E1015 Tél (223) 221 23 27 Fax (223) 221 23 28
7.	Assurances générales du Mali (AGM)	France	Assurances	BP. E4447 Bamako Tél. (223) 222 41 65 (223) 223 84 93 Fax (223) 223 00 34 Email agm@cefib.com
8.	Banque Internationale pour le commerce et l'industrie du Mali (BICIM)	France	Banque	BP. E72 Bamako Tél. (223) 223 33 68 Fax (223) 223 33 73 Email Bicim-sa@cefib.com
9.	Barrick gold Mali ltd	Canada	Mines	BP. 1939 Bamako Tél. (223) 223 24 80 Fax (223) 223 22 68 Email flap@barrick.malinet.ml
10.	Brasseries du Mali (BRAMALI)	France	Boissons	Sénoù, BP. 67 Bamako Tél. (223) 222 48 42 Fax (223) 223 67 50
11.	Bull Afrique Mali	France	Matériel informatique	BP. E1923 Bamako Tel. (223) 222 25 80 Fax (223) 222 25 80 Email: bullmali@afribone.net.ml Bullmali@yahoo.fr
12.	Chrysler – Jeep	Allemagne	Automobiles	Torokorobougou, près du pont Fadh Tel. (223) 228 51 70
13.	CIBEMA		Ciment	BP. 2367 Bamako Tél. (223) 220 41 90 Fax (223) 220 37 17 Email jjpumar@cefib.com

14.	COLAS Mali	France	Travaux publics	BP. 2496 Bamako Tél. (223) 221 08 50 Fax (223) 221 93 78 Email colasmali@spider.toolnet.org
15.	COLINA	France	Assurances	BP. E154 Bamako Tél. (223) 222 57 75 (223) 222 58 18 Fax (223) 223 24 23 Email C-mali@colina-sa.com
16.	Compagnie malienne pour le développement des textiles (COMATEX)	Chine	Textile	BP. 52 Ségou, route de Markala Tél. (223) 232 01 83 (223) 232 00 78 Fax (223) 232 01 23 (223) 232 03 67
17.	Complexe sucrier du Kala supérieur, (SUKALA)	Chine	Industrie sucrière	Dougaboubou, BP. 30 Ségou Tél. (223) 234 20 23 Fax (223) 234 21 48
18.	Consolidated mining corporation (CMC) Oliver gold corporation	Canada	Mines	BP. 2164 Bamako Tél. (223) 222 02 78 (223) 223 89 31 Fax (223) 223 55 56
19.	COPREXIM	France	Bureautique	BP. E220 Bamako Tél. (223) 222 21 69 (223) 222 95 63 Fax (223) 222 73 60 Email coprexim@coprexim.com
20.	Diesel électrique service (DES)	France	Lignes électriques et télécommunications	BP. E777 Bamako Tél. (223) 222 21 67 (223) 222 27 86 Fax (223) 222 21 67 Email des@datatech.toolnet.org
21.	DUPE	France	Commerce	BP. 680 Bamako Tél. (223) 221 52 30 Fax (223) 221 83 01 Email dupe@cefib.com
22.	EGCC	France	Expertise comptable	BP. 3013 Bamako Tél. (223) 223 01 53 (223) 223 01 54 (223) 223 01 55 (223) 223 64 91 (223) 222 82 18 Fax (223) 222 87 86 Email egcci@afribone.net.ml
23.	EMBALMALI	Côte d'Ivoire	Emballage et conditionnement Zone industrielle	BP. 68 Bamako Tél. (223) 221 33 35 Fax (223) 221 53 77
24.	Énergie du Mali (EDM)	France	Électricité-eau	BP. 69 Bamako Tél. (223) 222 30 20 (223) 222 30 60 (223) 222 30 61 Fax (223) 222 84 30 Email edminfo@cefib.com
25.	Experco International SARL	Canada	Internet	Hippodrome, Rue 279, porte 12 Bamako Tél. (223) 221 40 13 Fax (223) 221 99 28 Email expercoafrique@experco.com

26.	Farako	Chine	Agro-alimentaire	Sikasso Tél. (223) 262 03 26
27.	Générale alimentaire malienne (GAM)	Sénégal	Agro-alimentaire	BP. 3073 Bamako Tél. (223) 221 58 53
28.	Groupe beaucemin Editeur Ltée / éditions Jamana	Canada	Édition	Lafiabougou, Avenue Cheikh Zayed, porte 2694 Bamako Tél. (223) 229 62 89 Fax (223) 229 76 39
29.	Hôtel El Farouk –Kempinski Hotels and Resorts SA	Allemagne	Hôtellerie	BP. E5063 Bamako Tél. (223) 223 18 30
30.	Huileries cotonnières du Mali (HUICOMA)	France	Agro-alimentaire	BP. 2474 Bamako Tél. (223) 221 60 32 Fax (223) 221 68 84 Email huicoma@malinet.ml
31.	Hydro Sahel	Canada	Travaux publics	BP. 1926 Bamako Tél. (223) 220 47 30 (223) 220 15 00 Fax (223) 220 14 99 Email Hydrosahel@cefib.com
32.	Iamgold SEMOS	Canada	Mines	Sadiola, BP E240 Kayes Tél. (223) 253 40 00
33.	IFA-BAKO, West African Investment Corporation	Allemagne	Immobilier	Quartier du fleuve, avenue de l'ysér porte 425 BP. E1271 Bamako Tél. (223) 2232323 Fax (223) 2232324
34.	Ikatel	France	Téléphonie mobile	BP. E3991 Bamako Tél. (223) 223 08 35 Fax (223) 223 08 35
35.	Industrie malienne de cycles et cyclomoteurs (IMACY)	France	Montage cyclomoteurs	BP. 95 Bamako Tél. (223) 229 22 41 (223) 229 87 07 Fax (223) 229 32 68 Email imacy@cefib.com
36.	Industries navales et constructions métalliques du Mali (INACOM)	Allemagne	Constructions mécaniques	BP. 40 Koulikoro Tél. (223) 226 20 61 Fax (223) 226 20 71
37.	Ingelec Mali	France	Commerce d'équipements industriels	BP. E3398 Bamako Tél. (223) 229 84 56 Fax (223) 223 87 93 Email olympien@cefib.com
38.	MAERSK Mali	Danemark	Transport	BP. 3259 Bamako Tél. (223) 222 97 18 (223) 222 06 91 Fax (223) 222 86 28 Email maitop@maersk.com
39.	Mali Catering	France	Restauration pour compagnies aériennes	BP. E3803 Bamako Tél. (223) 220 49 49 Fax (223) 220 49 47 Email Mali.catering@cefib.com
40.	Manutention Africaine Mali SA	France	Engins de travaux publics	Zone industrielle Sotuba BP. 143 Bamako Tél. (223) 221 25 49 Fax (223) 221 42 16 Email info@manutafmali.com

41.	Métal-Soudan	France	Métallique	BP. 137 Bamako Tél. (223) 222 53 72 Fax (223) 222 50 14 Email metalsoudan@metalsoudan.com
42.	Randgold SOMISY	Canada	Mines	BP. E1160 Bamako Tél. (223) 221 20 15 Fax (223) 221 44 07 Email zdao@randgoldmali.com
43.	SEGIBEL / SOTELMA	Canada	Télécommunications	BP. 2984 Bamako Tél/fax. (223) 223 80 62
44.	Société anonyme de travaux outre mer (SATOM)	France	Travaux publics	BP. 77 Bamako Tél. (223) 221 31 40 Fax (223) 221 37 01 Email satom@cefib.com
45.	Société de fabrication de produits insecticides du Mali (PRODIMAL)	Sénégal	Produits insecticides	BP. E2543 Bamako Tél. (223) 221 17 18 Fax (223) 221 17 19 Email prodimal@afribone.net.ml
46.	Société générale d'ingénierie de Chine (COVEC)	Chine	Travaux publics	BP. E2991 Bamako Tél. (223) 222 54 12 (223) 222 32 14 Fax (223) 222 90 81 Email covecmali@hotmail.com
47.	Société d'émaillage et de galvanisation du Mali (SEGMA)	Chine	Articles ménagers	BP. 1579 Bamako Tél. (223) 221 41 73
48.	Société de transformation d'acier au mali (SOTAMALI)	France	Acier	BP. E2810 Bamako Tél. (223) 221 24 63 Fax (223) 221 06 22 Email info@sotamali.com
49.	Société industrielle de transformation d'acier (SITAM)	Sénégal, Liban	Fer à béton	BP. E3655 Bamako Tél. (223) 220 99 71 Fax (223) 220 35 40
50.	Société malienne de financement (SOMAFI)	France	Établissement financier	BP. E3643 Bamako Tél. (223) 222 18 66 Fax (223) 222 18 69 Email somafi@malinet.ml
51.	Société malienne de piles électriques (SOMAPIL)	Cameroun	Piles électriques	BP. 1546 Bamako Tél. (223) 221 46 87 (223) 221 76 61 Fax (223) 221 29 80 Email somapil@cefib.com
52.	Société nationale des tabacs et allumettes du Mali (SONATAM)	France	Tabac et allumettes	BP. 56 Bamako Tél. (223) 221 49 65 Fax (223) 221 23 72 Email sonatam@cefib.com
53.	Tannerie de l'Afrique de l'Ouest (TAO)	Espagne	Peaux et cuirs	BP. 2096 Bamako Rue 851, porte 124 Tél. (223) 221 44 70 Fax (223) 221 40 75
54.	Total Fina Elf Mali	France	Hydrocarbures	BP. 26 Bamako Tél. (223) 222 55 06 (223) 222 29 71 (223) 222 29 76 Fax (223) 222 59 98

55.	TOYOTA Diama	France	Concession véhicules	BP. 1655 Bamako Tél. (223) 221 26 53 (223) 221 32 06 Fax (223) 221 62 63 Email toyotadiama@afribone.net.ml
56.	TransRail	Canada	Transport	BP. 260 Bamako Tél. (223) 222 51 96 (223) 222 58 16 Fax (223) 222 54 33 Email annemarietraore@ transrailsa.com
57.	Usine céramique du Mali (UCEMA)	Chine	Matériaux de construction	BP. 1099 Bamako Tél. (223) 222 55 95 Fax (223) 223 23 60
58.	Usine malienne de produits pharmaceutiques (UMPP)	Chine	Produits pharmaceutiques	BP. 2286 Bamako Tél. (223) 221 51 61 Fax (223) 221 51 69
59.	Verre aluminium import expert (VALIMEX)	France	Vitrierie	BP. E896 Bamako Tél. (223) 229 39 12 Fax (223) 229 05 55 Email valimex@afribone.net.ml
60.	Würth Electronik	Allemagne	Énergie solaire	BP. E3983 Bamako Tél. (223) 221 02 96 Fax (223) 221 02 96

Sources d'informations complémentaires**Secteur public**

Ministère de l'agriculture,
de la pêche et de l'élevage
BP. 61 Bamako
Tél. 223 - 222 27 85 / 222 29 79 / 223 30 66
Fax 223 - 222 02 95

Ministère de l'industrie et du commerce
BP. 1781 Bamako
Tél. 223 - 221 63 99 / 221 43 89 / 221 8058
Fax 223 - 221 43 87

Ministère de l'économie et des finances
BP. 234 Bamako
Tél. 223 - 222 58 58 / 222 56 87 / 222 51 56
Fax 223 - 222 88 53

Ministère des affaires étrangères
et des Maliens de l'extérieur
Bamako
Tél. 223 - 222 50 92 / 222 54 89 / 222 56 33

Ministère des mines, de l'énergie et de l'eau
Bamako
Tél. 223 - 222 42 38 / 222 41 84 / 223 85 64 /
223 31 91

Ministère de l'équipement et des transports
Bamako
Tél. 223 - 222 33 80 / 222 29 01 / 223 20 02

Ministère du travail et de la fonction publique
Bamako
Tél. 223 - 222 34 31 / 222 11 17

Ministère de l'artisanat et du tourisme
Bamako
Tél. 223 - 223 63 43 / 223 64 50 / 223 64 10
Fax 223 - 222 93 27

Ministère des domaines de l'État
et des affaires foncières
Bamako
Tél. 223 - 223 05 39

Secrétariat général du gouvernement
Bamako
Tél. 223 - 222 25 72 / 222 33 84 / 222 83 99

Autres organismes publics

Centre national de promotion des investissements
(CNPI)
BP. 1980 Bamako
Tél. 223 - 229 22 79 / 229 52 12
Fax 223 - 229 80 85
Email cnpi@spider.toolnet.org

Direction nationale du commerce
et de la concurrence (DNCC)
BP. 201 Bamako
Tél. 223 - 221 49 28 / 221 23 14
Fax 223 - 221 80 46

Direction générale des douanes (DGD)
BP. 269 Bamako
Tél. 223 - 220 57 14 / 220 53 94
Fax 223 - 220 08 00 / 220 55 61
Email dirdouane@malinet.ml

Direction générale des impôts (DGI)
BP. 776 Bamako
Tél. 223 - 229 25 29
Fax 223 - 229 44 40
Email mlsamake@pamorimali.org

Direction nationale des industries (DNI)
BP. 278 Bamako
Tél. 223 - 222 57 56 / 222 06 63
Fax 223 - 222 61 37

Tribunal du commerce de Bamako
BP. 2878 Bamako
Tél/fax. 223 - 221 31 66

Agence nationale pour l'emploi (ANPE)
BP. 211 Bamako
Tél. 223 - 222 31 87 / 222 83 54
Fax 223 - 223 26 24

Secteur privé

Chambre de commerce et d'industrie du Mali
(CCIM)
BP 46 Bamako
Tél. 223 - 222 21 20 / 222 30 01 / 222 57 64

Centre du secteur privé
ACI-2000
BP. 912 Bamako
Tél. 223 - 229 70 06 / 229 70 07
Fax 223 - 229 70 06
Email edi.csp@cspmali.org

Agence pour l'aménagement et
la gestion des zones industrielles (AZI-SA)
BP. E239 Bamako
Tél./fax 223 - 223 72 93
Email azi@afribone.net.ml

Agence de cession immobilière (ACI)
BP. 2485 Bamako
Tél. 223 - 229 88 08 / 229 26 43

Ordre des comptables agréés et
experts comptables agréés (OCAECA)
Centre du secteur privé – ACI 2000
BP. E113 Bamako
Tél. 223 - 229 12 12 / 221 41 02 Cell. 223 - 675 03 39
Fax 223 - 229 12 12 / 221 68 36
Email cacisse@buroticservices.net.ml

Ordre des conseillers fiscaux du Mali (OCFM)
Centre du secteur privé – ACI 2000
BP. E2344 Bamako
Tél. 223 - 221 44 69
Fax 223 - 221 42 71
Email fiscalité@afribone.net.ml

Ordre des avocats
Palais de justice de la Commune III
BP. E2231 Bamako
Tél. 223 - 222 78 63

Chambre des notaires
BP. E422 Bamako
Tél/fax. 223 - 222 83 76 / 222 36 72
Email etudekanda@datatech.net.ml

Chambre nationale des huissiers de justice
Cour d'appel de Bamako
BP. E 2336 Bamako
Tél. 223 - 222 75 56
Fax 223 - 223 14 73
Email cabdembele@datatech.toolnet.org

Ordre des architectes
BP. 2335 Bamako
Tél. 223 - 223 98 30

Ordre des urbanistes
Tél. 223 - 221 25 70, Cell. 223 - 671 90 12
Email urbafric@yahoo.fr

Ordre des ingénieurs-conseils du Mali (OICM)
BP. E4486 Bamako
Tél. 223 - 228 03 35
Email oicm@afribone.net.ml

Ordre des géomètres-experts
BP. 1005 Bamako
Tél. 223 - 229 6808
Fax 223 - 229 05 88
Email setea@buroticservices.net.ml

Association malienne pour la qualité (AMAQ)
Centre du secteur privé ACI-2000
Tél. 223 - 229 70 14
Email amaq@cefib.com

Les ordres professionnels de la santé (Ordre des
pharmaciens, Ordre des médecins, des chirurgiens
et des chirurgiens dentistes, Ordre national des
sage-femmes)
BP. E674 Bamako
Tél. 223 - 223 03 20

Autres

Unité de formation et d'appui aux entreprises
BP. E4018 Bamako
Tél. 223 - 222 75 65
Fax 223 - 222 75 67
Email ufae-gcmi@cefib.com

Fonds d'appui à la formation professionnelle
et à l'apprentissage (FAFPA)
BP. E3597 Bamako
Tél. 223 - 222 14 72
Fax 223 - 222 14 89
Email fafpa@datatech.toolnet.org

Sites Internet

Annuaire malien des affaires (Pages jaunes du Mali) : www.malipages.com

Présidence de la République : www.koulouba.pr.ml

Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales :
www.matcl.gov.ml

Ministère Délégué auprès du Ministère des Affaires Étrangères et de la
Coopération Internationale chargé des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration
Africaine : www.maliensdelexterieur.gov.ml

Direction Nationale de la Géologie et des Mines : www.dngm.com.ml

Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali : www.ccim.com.ml

Fédération Nationale des Artisans du Mali : www.promali.org

Ministère de la culture du Mali : www.culture.gov.ml

Centre national de promotion des investissements : www.cnpi-mali.org

Office malien du tourisme et de l'hôtellerie : www.tourisme.gov.ml

Preneur Afribone Mali : www.afribone.com

Investir en zone franc : www.izf.net

Union économique et monétaire ouest africaine : www.uemoa.int

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest : www.bceao.int

Ambassade du Mali aux États Unis : www.maliembassy.us

Annexe 4

Jours fériés et questions connexes

Le Code du travail (loi 92-020 du 23 septembre 1992) fixe à 40 heures la durée hebdomadaire du temps de travail.

Pour les exploitations agricoles, la durée est fixée à 2 352 heures par an, à raison de :

- 42 heures hebdomadaires, de mars à juin;
- 46 heures hebdomadaires, de juillet à octobre; et
- 48 heures hebdomadaires, de novembre à février.

La durée du congé annuel est de quatre semaines après 12 mois de service.

Dans une limite de 10 jours, des permissions exceptionnelles non déductibles du congé annuel sont accordées aux travailleurs à l'occasion d'événements familiaux. Les jours fériés sont fixés par la loi :

Nature	Date	Nombre de jours	Observations
Jour de l'an	1 ^{er} janvier	1	
Fête de l'armée	20 janvier	1	
Journée des martyrs	26 mars	1	
Fête du travail	1 ^{er} mai	1	
Journée de l'Afrique	25 mai	1	
Fête nationale	22 septembre	1	
Noël	25 décembre	1	
Lundi de Pâques		1	1 ^{er} lundi suivant dimanche de Pâques
Ramadan		1	1 ^{er} jour du mois lunaire de Shawal
Tabaski		1	10 ^e jour du mois lunaire de Zoul Hidjat
Naissance du prophète Mahomet – Maouloud		1	12 ^e jour du mois lunaire de Rabia Awal
Baptême du prophète Mahomet		1	19 ^e jour du mois lunaire de Rabia Awal

Horaires de travail

Institutions publiques:

- du lundi au jeudi – de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h.
- vendredi – de 7 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

Pendant le mois lunaire du carême musulman, ces horaires sont modifiés comme suit :

- du lundi au jeudi – de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h 30.
- vendredi – de 7 h 30 à 12 h 30.
- Institutions et entreprises privées : Conformément à l'article L.131 de la loi 92-020 du 23 septembre 1992 portant Code du travail, ici « la durée légale du travail ne peut en principe excéder 40 heures par semaine », la répartition des horaires de travail étant fixée par arrêté du ministre chargé du travail.

Heures d'ouverture des guichets des banques :

- du lundi au jeudi – de 8 h à 11 h et de 13 h à 15 h.
- du vendredi au samedi – de 8 h à 11 h.

Commerce :

- du lundi au samedi – la plupart des commerces sont ouverts de 8 h à 18 h. certains restant ouverts jusqu'à 24 h.

Privatisations**Liste des entreprises publiques liquidées**

Année	Entreprise	Activités	Secteur
1978	Société des conserves du Mali (SOCOMA)	Fabrication de conserves	Ind. manufacturière
1979	Société des d'exploitation des briqueteries de Magnambougou (SEBRIMA)	Briqueterie	BTP
1981	Société malienne de bétail et des peaux et cuirs (SOMBEPEC)	Exploitation de peaux et cuirs	Ind. manufacturière
1983	Société de crédit agricole et d'équipement rural (SCAER)	Crédit agricole	Finances
1984	Société africaine de transport (SAT)	Transport routier	Transports
	Société de construction des radios et radiocassettes du Mali (SOCORAM)	Montage de radios et de radiocassettes	Ind. manufacturière
1985	Société des hôteleries du Mali (SHM)	Hôtellerie	Autres services
1987	Air Mali	Transport aérien	Transports
1988	Compagnie malienne des transports routiers (CMTR)	Transport routier	Transports
	Société nationale des travaux publics (SONETRA)	Construction de bâtiments, routes, aménagements	BTP
	Société malienne d'importation et d'exportation (SOMIEX)	Importation et exportation	Commerce
1989	Office cinématographique du Mali (OCINAM)	Distribution de films et exploitation de salles de cinéma	Services
1995	Société des fruits et légumes du Mali (FRUITEMA)	Commercialisation de fruits et légumes	Commerce
	Pharmacie vétérinaire du Mali (PVM)	Assistance à la protection cheptel, distribution de produits pharmaceutiques pour animaux	Services
1996	Office d'exploitation des ressources hydrauliques	Production d'énergie électrique, exploitation agricole, pisciculture	Electricité-eau
	Opération de développement intégré (ODIMO)	Electricité-eau	du haut Niger (OERHN)
	Opération de développement intégré (ODIMO)	Développement rural	Agriculture
1997	CMI	Forages de la base de Kobalocoro par transfert d'actifs de la coopération italienne à l'Etat	Electricité-eau
1999	Société de location de matériel de travaux publics (SLMTP)	Location de matériels de travaux publics	Services
2000	Office des relais touristiques (ORT)	Gestion hôtelière	Services
	Société nationale de recherche minière du Mali (SONAREM)	Recherche minière	Mines
2001	Loterie nationale du Mali (LONAMA)	Jeux de hasard	Services

Source : Direction Générale de l'Administration des Biens de l'État (2002) : Liste des entreprises publiques liquidées.

Liste des entreprises publiques privatisées

Année	Entreprise	Activités	Secteur	% État dans le capital avant privatisation	Technique de privatisation	% État dans le capital après privatisation
1988	Société d'exploitation des produits oléagineux du Mali (SEPOM)	Huilerie	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	0
1989	Société des conserves du Mali (SOCAM)	Fabrication de concentrés de tomates	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	20
	Banque de développement du Mali (BDM)	Institution financière	Finances	100	Cession actions	20
1990	Entreprise malienne de bois (EMAB)	Fabrication de meubles	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	0
	Société des fruits et légumes du Mali (FRUITEMA)	Vente de fruits et légumes	Industrie manufacturière	33	Cession actions	10
	Industrie textile du Mali (ITEMA)	Industrie textile	Industrie manufacturière	33	Cession actions	20
	Hôtel Atlantide Gao	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
	Campement Tombouctou Motel Sévaré	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
	Campement hôtel Mopti	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
	Trois caïmans	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
	Ensemble hôtelier Sikasso	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
	Hôtel Sangha	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
1991	Edition imprimerie du Mali (EDIM)	Edition, imprimerie	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	10
	Librairie populaire du Mali (LPM)	Fournitures scolaires, papeterie	Commerce	100	Cession actifs	0
	Société d'équipement du Mali (SEMA)	Etudes, opérations immobilières	BTP	60	Cession actifs	20
	Société malienne d'études et de construction de matériel agricole (SMECMA)	Equipements agricoles	Industrie manufacturière	53	Cession actifs	0
	Société des ciments du Mali (SOCIMA)	Fabrication de matériaux de construction	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	0
	Usine céramique du Mali (UCEMA)	Fabrication de chaux et céramique	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	0
1993	Base pour l'équipement du transport routier au Mali (BETRAM)	Maintenance, ventes	Services	100	Cession actifs	0

1993	Société nationale d'études pour le développement (SNED)	Etudes	Services	82	Cession actions	10
	Tanneries du Mali (TAMALI)	Tannerie cuirs et peaux, maroquinerie	Ind. manufacturière	100	Cession actifs	0
1994	Compagnie malienne des textiles (COMATEX)	Industrie textile	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	20
	Grand Hôtel	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
1995	OTER	Aménagements ruraux	BTP	100	Cession actifs	0
	SEPAMA	Huilerie	Industrie manufacturière	49	Cession actifs	0
	SOGEMORK	Exploitation d'or	Mines	100	Cession actifs	20
	ULB	Production et commercialisation de lait	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	0
	Motel Bamako	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
1996	PETROSTOCK	Stockage et distribution de produits pétroliers	Commerce	100	Cession actifs	0
	SUKALA	Fabrication de sucre	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	40
	Camp. Bandiagara	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
	Camp. Bougouni	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
	Mali Aqua Viva	Forage	Electricité-eau	100	Cession actifs	0
	Rizeries ODN	Décortilage de paddy	Commerce	100	Cession actifs	0
	Centre Trvx Niono	Maintenance, réhabilitation infrastructures hydro-agricoles	Services	100	Cession actifs	0
1997	H. Kanaga	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
	Atelier Ass. Mat. Agr.	Assemblage de matériels agricoles	Industrie manufacturière	100	Cession actifs	0
	Rizerie Dioro	Décortilage de paddy	Commerce	100	Cession actifs	0
1998	CNAR	Assurance et réassurance	Services	100	Cession actions	0
	EMAMA	Fabrication de pompes et divers	Industrie manufacturière	100	Cession actions	0
	Hôtel l'Amitié	Hôtellerie	Services	100	Cession actifs	0
2000	EDM	Production, distribution d'énergie	Electricité-eau	100	Cession actions	40

Source : Direction Générale de l'Administration des Biens de l'État (2002) : Liste des entreprises publiques privatisées.

² La privatisation de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) est prévue pour 2006.

Liste des entreprises à privatiser ou en cours de privatisation²

Nom de l'entreprise	Activité	Statut de l'entreprise	Techniques de privatisation
Opération Puits	Forage	Opération de développement rural	Cession d'actifs à une société constituée avec participation de 20% de l'Etat
Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques	Fabrication de médicaments	Société d'Etat	Vente d'actions
Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA)	Télécommunications	Société d'Etat	Vente d'actions
Aéroports du Mali	Gestion des aéroports	Entreprise publique d'industrie et de commerce	Concession des actifs à une société de droit privé
Complexe Sucrier du Kala Supérieur	Production sucre et alcool	Société d'économie mixte	Vente d'actions
Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV)	Transport fluvial	Société d'Etat	Vente d'actions
Huilerie Cotonnière du Mali (HUICOMA)	Production huile et savon	Société d'économie mixte	Vente d'actions

Source: Direction générale de l'administration des biens de l'Etat (octobre 2003), Liste des entreprises à privatiser ou en cours de privatisation.

Principaux lois et règlements relatifs aux investissements étrangers

Texte	Objet
a) Investissement	
Loi 91-048/ANRM du 26 février 1991 portant Code des investissements Décret 91-079/P-RM du 4 mars 1991 fixant les modalités d'application de la loi 91-048/ANRM du 26 février 1991 portant Code des investissements	Ces textes précisent les avantages accordés à tout investisseur, selon le montant de l'investissement, la zone d'implantation et le pourcentage de la production exportée
Décret 96-030/P-RM du 25 janvier 1996 fixant les modalités administratives de création d'entreprises modifiées par le décret 97-203/P-RM du 27 juin 1997	Cet acte réglementaire précise les formalités administratives de création d'entreprises
Ordonnance 00-019/PRM du 15 mars 2000 portant organisation du secteur de l'électricité	L'ordonnance régit la gestion opérationnelle de la production, du transport, de la distribution et de la vente d'électricité confiée à des exploitants privés sous forme de concessions accordées par l'État
Loi 94-041 du 22 août 1994 portant Principes fondamentaux de la privatisation des entreprises du secteur public	Cette loi régit les modalités et procédures de privatisation des entreprises publiques
b) Droit du travail	
Loi 92-020 du 23 septembre 1992 portant Code du travail	Cette loi précise les relations de travail, les visas de travail pour les expatriés, les différends de travail, les syndicats et la représentation des travailleurs
Convention collective des entreprises du bâtiment, du 6 juillet 1956 Convention collective du commerce, du 16 novembre 1956 Convention collective fédérale des industries de la mécanique générale, du 8 octobre 1957 Convention collective des transports routiers, du 7 décembre 1959 Convention collective des entreprises pétrolières, du 31 décembre 1974 Convention collective des entreprises hôtelières, du 10 mars 1977 Convention collective des sociétés et entreprises minières géologiques et hydrogéologiques, du 24 mai 1985 Convention collective des travailleurs du transit et commissionnaires agréés en douane Convention collective des banques, des établissements financiers et des assurances, du 14 décembre 1992.	Ces conventions, conclues entre syndicats de travailleurs et organisations patronales, mentionnent des dispositions plus favorables que celles des lois et règlements en vigueur

c) Droit commercial

Actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA)	Ces actes sont les références en matière de droit commercial
Règlement R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine	Ce texte régit les transferts de devises hors de la zone franc

d) Impôts

Code général des impôts – À jour au 31 décembre 1995	Ces textes réglementent la fiscalité au Mali en fixant la nature des impôts, les taux d'imposition, les assiettes et les assujettis
Loi 99-011 du 1 ^{er} avril 1999 portant Modification du code général des impôts (Impôts directs, droits d'enregistrement, droits de timbre)	
Loi 99-012 du 1 ^{er} avril 1999 portant Modification du code général des impôts (Impôts indirects)	

e) Environnement

Loi 01-020 du 30 mai 2001 relative aux pollutions et aux nuisances	Cette loi protège l'environnement, les ressources naturelles et la santé humaine
--	--

- Banque mondiale (2003). Indicateurs du développement dans le monde.
- BCEAO (2002). Balance des paiements du Mali, données 1995-2000.
- BCEAO (2002). Notes d'informations et statistiques.
- Centre National de Promotion des Investissements au Mali. Statistiques.
- CNUCED/CCI (2003). An investment guide to Cambodia – Opportunities and conditions, September 2003.
- CNUCED/CCI (2003). An investment guide to Nepal – Opportunities and conditions, January 2003.
- CNUCED-CCI (2000). Guide d'investissement au Mali, Genève, septembre 2000.
- Comité de régulation des télécommunications (2003). Rapport annuel d'activité 2002, Bamako.
- Diagnos (2001). Mali – Rapport de mission Diagnostique.
- Direction générale de l'administration des biens de l'Etat (2003). Liste des entreprises à privatiser ou en cours de privatisation.
- Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (2002). Liste des entreprises publiques liquidées.
- Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (2002). Liste des entreprises publiques privatisées.
- Direction nationale de la géologie et des mines (DNGM), Mali.
- DNP (2003). Évolution de la conjoncture économique et financière du Mali, 2003 – Document interne, données 2001-2002.
- DNSI (2003). Comptes économiques du Mali, Bamako.
- DNSI/DNAMR (2003). Enquête agricole de conjoncture – Campagne 2002-2003 Résultats définitifs.
- DREE Mali (2003).
- FAO (2002). Bulletin de statistiques, vol. 3.
- K. Konaré (2001). Le Mali des talents – Le guide touristique et culturel, Cauris Edition, Bar Le Duc.
- MIGA/CNUCED/WTO(ITC) (2002). Mali – Identification of industries offering opportunities for investment promotion.
- Ministère des affaires étrangères, Bamako (2003). Registres, de 1960 à 2003, des accords et conventions bilatéraux.
- Office malien du tourisme et de l'hôtellerie (2003). Capacité d'hébergement du Mali.
- Office malien du tourisme et de l'hôtellerie (2003). Liste provisoire des agences de voyages.
- Organisation Internationale de la Francophonie (2003). Carte du Mali.
- PNUD (2003). Rapport sur le développement dans le monde.
- République du Mali (2002). Décret 02-499/PM-RM du 5 novembre 2002 portant Répartition des services publics entre la primature et les départements ministériels.
- République du Mali (2001). Décret 01-040/PRM du 2 février 2001 déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'État.
- République du Mali (2000). Ordonnance 00-027/PRM du 22 mars 2000 portant Code domaniale et foncier
- République du Mali (2000). Ordonnance 00-019/PRM du 15 mars 2000 portant Organisation du secteur de l'électricité.
- République du Mali (1999). Arrêté 99-1506/PRIM-SGG du 4 août 1999 portant Nomination du modérateur de la concertation avec le secteur privé.
- République du Mali (1997). Décret 97-123/P-RM du 18 mars 1997 portant Création du Comité national de coordination économique.
- République du Mali (1997). Décret 97-124/P-RM du 18 mars 1997 portant Création du Comité de développement du secteur privé.
- République du Mali (1996). Décret 96-030/P-RM du 25 janvier 1996 fixant les modalités administratives de création d'entreprises modifiées par le décret 97-203/P-RM du 27 juin 1997.
- République du Mali (1995). Code général des impôts – À jour au 31 décembre 1995.
- République du Mali (1994). Loi 94-041 du 22 août 1994 portant Principes fondamentaux de la privatisation des entreprises du secteur public.
- République du Mali (1992). Constitution du 25 janvier 1992.
- République du Mali (1992). Loi 92-020 du 23 septembre 1992 portant Code du travail.
- République du Mali (1991). Loi 91-048/ANRM du 26 février 1991 portant Code des investissements.
- République du Mali (1991). Décret 91-079/P-RM du 4 mars 1991 fixant les modalités d'application de la loi 91-048/ANRM du 26 février 1991 portant Code des investissements.
- République du Mali (1990). Code de commerce de la République du Mali.
- UEMOA (1998). Règlement R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine.
- UN Cartographic Section (2003). Carte de l'Afrique.

Clause de non-responsabilité

Alors que toutes les mesures raisonnables ont été prises afin d'assurer l'exactitude des informations contenues dans cette publication, aucune décision commerciale ou toute autre décision ne devrait être prise par le lecteur sur la seule base des ces informations, sans une vérification indépendante préalable.

La CNUCED et la CCI déclinent toute responsabilité quant à la prise d'une telle décision ou ses conséquences.